

1563 - Jacques Kerver et Jean Ruelle - Trésor des Amadis - British Library

Auteurs : Montalvo, Garci Rodríguez

Description matérielle de l'exemplaire

Format 16°

Généralités sur l'exemplaire

Référence ThRenThRen_981

Titre long LE // TRESOR DES A- // MADIS, CONTENANT LES // Epistres, Complaintes, Conciões, // Harengues, Deffis, & Cartelz : re- // cueilliz des douze liures d'Ama- // dis de Gaule, pour seruir d'exem- // ple, à ceux qui desirent apprédre // à bien escrire Missiues, ou parler // François. // Auec vne table, dont l'Epistre sui- // uante enseigne l'vsage. // A PARIS. // Pour Iaques Keruer, libraire demou- // rant en la Rue S. Iaques, à l'en- // seigne de la Licorne. // 1563.

Imprimeur(s)-libraire(s)

- Kerver, Jacques
- Ruelle, Jean

Date 1563

Identification de l'exemplaire

Lieu de conservation et cote London (UK), British Library, General Reference Collection 1163.a.41

Lien vers la notice du catalogue de l'institution de conservation [British Library](#)

Sources de la numérisation Photographies de travail, Anne Réach-Ngô

Type de numérisation Numérisation partielle

Marques d'appropriation

Présence d'annotations manuscrites Annotations manuscrites sur différentes pages de l'exemplaire : page de titre, [page blanche initiale](#), [p. 248](#), [note longitudinale sur une page blanche](#).

Indications sur la notice

Contributeur

- Réach-Ngô, Anne
- Vervent-Giraud, Sylvie (révision)

Droits

- Image(s) : British Library
- Notice : Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Citer cette page

Montalvo, Garci Rodríguez, 1563 - Jacques Kerver et Jean Ruelle - Trésor des Amadis - British Library, 1563

Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 16/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/items/show/981>

Copier

Notice créée par [Anne Réach-Ngô](#) Notice créée le 19/10/2016 Dernière modification le 07/10/2024

Amad. de Gaule 1163 A
LE
TRESOR DES A-
MADIS, CONTENANT LES
Epistres, Complaintes, Conciõs,
Harengues, Deffis, & Cartelz: re-
cueilliz des douze liures d'Ama-
dis de Gaule, pour seruir d'exem-
ple, à ceux qui desirent apprédre
à bien escrire Missiues, ou parler
François.

*Avec vne table, dont l'Epistre sui-
uante enseigne l'usage.*

A PARIS.
Pour Iaques Keruer, libraire demou-
rant en la Rue S. Iaques, à l'en-
seigne de la Licorne.
1563.

EPISTRE AV LECTEUR.

COgnoissant (amy lecteur) que plusieurs personnes non de petite autorité, ont un merueilleux desir de rencôtrer quelques petit liure auquel fussent contenues quelques formules d'escrire lettres, faire harangues & desfer complaints. Je me suis finalement resolu faire ce petit recueil des douze liures d'Amadis de Gaule: autant estimez non seulement de nous, mais aussi des estrangers, tant pour la variété des choses que pour le langage propre & poly: que liure qui se rencôtre: pour en vser tant en propos familiers, qu'en toutes sortes de harangues, complaints & lettres missiues, pour laquelle chose faire plus commodement, nous auons dressé une table digerée par lieux cōmuns des matieres plus insignes: a ce que tu puisses aisemēt trouuer les formes propres pour parler: entretenir ciuilemēt & en bons termes les personnes de quelque estat ou condition qui soient, ou escrire la conception, selon l'argument que tu voudras traiter. Or la table est ainsi ordonnée pour ton soulagement, que la lettre a signifie la premiere page ou costé du feuillet: b, la seconde.

A. D. V.

Le tout a Dieu.



2

TABLE DES MATIERES
 continues en ce recueil, des Harengues, Epi-
 stres, Complaintes, & autres telles choses
 ses extraites des douze Liures d'Amadis de
 Gaule, redites par lieux cōmuns, pour plus
 facilement trouver la maniere d'escrire Let-
 tres missives, selon l'argument qu'on veut de-
 duire. a. signifie la premiere Page ou costé du
 feuillet: b. la seconde.

Maniere de declarer son avis,
 le demander, ou donner cō-
 seil de quelque chose à ses sei-
 gneurs, amis, parens, aliez,
 ou subjets. Feuillet quatrié-
 me, Page b. 7. a. 25. a. 34. a. & b. 37. a.
 53. b. 54. b. 57. a. 58. b. 61. a. 62. a. 65.
 b. 66. a. 68. b. 70. a. 79. b. 80. b. 83. b.
 84. a. 85. b. 91. a. & b. 92. b. 94. a. 95. a.
 97. b. 111. b. 118. a. 163. b. 169. b. 177.
 b. 192. a.

Maniere d'escrire, ou dire qu'on acce-
 pte le conseil donné. Feuillet. 85. b. 87. a.

Maniere de demander ou declarer à
 quelqu'un sa deliberation, touchât quel-
 que affaire. Feuillet 73. a. 93. a.
 95. b. 206. a.

Maniere de prier quelqu'un de faire q̃l-
 que chose.

A ij

LA TABLE.

que chose, ou s'y monstrier favorable.
Fueil. 8. b. 14. b. 29. b. 30. b. 33. b. 41.
b. 44. a. 58. a. 60. b. 68. a. 74. a. & b.
77. a. 96. a. 103. a. 112. a. 129. b. 147. a.
168. a. 182. b. 187. b. 204. a. 213. b. 217.
b. 220. a. & b.

Manieres de recommander quelque
chose à quelqu'un, & de reciter quelque
chose auenue. Fueil. 39. b. 80. a.
87. a. 89. b. 108. a. 113. b. 175. a. 178. b.
212. a. 214. a. 221. b.

Maniere d'accorder, promettre, & re-
fuser quelque chose à quelqu'un. Fueil.
71. a. 95. a. 97. a. 137. b. 148. a. 171. a.
206. a. 211. a.

Manieres de declarer à quelqu'un la
bonne affection qu'on luy porte. F. 75. a.
98. b. 131. b.

Maniere d'escrire, voulant recompen-
ser ou dōner quelque chose à quelqu'un.
Fueil. 100. a. 105. a.

Manieres de louer, priser, ou respōdre
aux lonanges de quelqu'un. Fueil. 49. a.
50. a. 53. b. 65. a. 78. a. 121. b. 132. b. 147.
a. 179. b.

Manieres de rēdre graces à quelqu'un
Fueil. 48. b. 49. b. 71. a. 73. a. 158. b.

Manieres d'escrire quant on veut cō-

plaire à que
Manieres
moureaux.

118. a. 133. b.
b. 141. b. 15
185. a. & b.
215. a. 229. b.
238. a. 23

Maniere
des fautes cō
qu'un. Fueil.
166. a. 211.

Maniere
pourroit cēst
36. b. 123. a.
188. b. 189. b.

Maniere
don.

Complain
Fueil. 11. b.
41. a. 43. b.

b. 102. a. 10
156. a. 161. a.
225. a. 226

Manieres
secourir ce
fer à plaindre
13. a. 17. b.

LA TABLE.

3

plaire a quelqu'un. Fueil. 10. b. 30. a.
Manieres d'escrire, ou dire propos a-

moureux. Fueil. 114. a, & b. 127. b.
128. a. 133. b. 134. a, & b. 135. a, & b. 137.
b. 142. b. 155. b. 173. a. 174. a, & b. 184. a.
185. a, & b. 198. a. 204. b. 209. b. 224. a.
225. a. 229. b. 230. b. 232. b. 234. a. 236.
a. 238. a. 239. b.

Maniere de s'excuser (en s'accusant)
des fautes cōmises, au preiudice de quel
qu'un. Fue. 16. a. 24. a. 161. b. 162. b.
166. a. 211. b.

Maniere de s'excuser de ce dont on
pourroit estre taxé. Fueil. 26. b.
36. b. 123. a. 125. a. 140. b. 183. b. 186. b.
188. b. 189. b. 190. b.

Maniere de s'accuser, & demāder par-
don. Fueil. 122. a. 151. a.
Complaintes, & regretz diuers.

Fueil. 11. b. 14. a. 15. a. 17. a. 35. a. 40. b.
41. a. 43. b. 50. b. 51. b. 53. a. 66. b. 100.
b. 102. a. 104. a. 130. b. 136. b. 152. b.
156. a. 161. a. 208. b. 214. a. 219. b. 223.
a. 225. a. 226. b. 228. b. 234. b. 238. b.

Manieres d'iciter quelqu'un a plustost
secourir ce qui est en danger que s'amu-
ser a plaindre quelque accident. Fueil.
13. a. 17. b.

A iii

LA TABLE.

Manieres de cōsoler quelqu'un. Feuil.
13. b. 15. b. 44. b. 51. a. 56. a. 67. b. 68.
b. 78. b. 102. b. 103. b. 106. b. 148. b. 157.
a. 222. a.

Maniere de declarer sa resjouissance
par escrit ou parolle. Feuil. 15. b.
169. a. 176. b.

Manieres de se plaindre à quelqu'un,
luy demandant aide & confort. Feuil.
20. b. 53. a. 55. b. 77. a. 109. a. 123. b.
190. b. 196. b. 197. b.

Maniere de reprêdre, ou tancer quel-
qu'un, soit par escrit ou parolle. Feuil.
10. a. 22. b. 34. a. 37. a.

Maniere de menacer, ou respôdre aux
menaces d'autrui. Feuil. 27. a. 36. a.
38. a. & b. 112. b. 113. a. 120. b. 149. b.
218. a.

Maniere d'accuser ou reprocher quel-
que chose à quelqu'un. Feuil. 27. b. 31.
a. 32. b. 33. a. 35. a. 36. a. 62. b. 64. a.
82. b. 88. a. 92. b. 138. a.

Maniere d'iniurier, ou accuser quel-
qu'un de desloyauté. Feuil. 10. b. 101.
a. 109. b. 119. b. 138. a. 153. a. 164. b.

Maniere de prendre ou donner con-
gé. Feuil. 31. a. 32. b. 49. b.

Harengues pour inciter les vassaux, a.

L E.

quelqu'un
56. a. 67.
66. b. 148.

la resouil
Fueil.

re à quelq
onfort.
109. a. 1.

ou rancer q
rolle. Fueil.

u respôdre
eil. 27. a. 3
20. b. 149.

procher
eil. 27. a. 3
62. b. 62.

accuser
l. 10. b. 10
a. 164.
onner
2. b. 4
s vassaux

LA TABLE.

mis, ou aliez à prendre les armes, & en-
courager les soudars prestz de cōbatre.
Fueil. 4. b. 9. a, & b. 21. a. 22. a. 39. a.
42. a. 43. a. 44. b. 45. b. 47. a. 66. b. 99. a.
105. a. 118. b. 154. a. 199. a & b. 206. b. 207. b.

Maniere de deffier quelqu'un, pour soy
ou pour autre. Fueil. 18. a. 19. a. 38.
a. 111. a. 115. b. 117. b. 120. a. 124. a. 129.
a. 139. b. 144. b. 159. b. 194. a. 196. a. 201.
a. 202. a.

Maniere d'accepter ou refuser le de-
fiement. Fueil. 18. b. 19. b. 27. a.
110. b. 124. b. 141. b. 144. a. 145. a. 160.
b. 195. a. 197. b. 201. b. 202. a.

Maniere de se rendre prisonnier, &
vaincu de quelqu'un. Fueil. 101. b.
146. a.

Maniere d'escrire, ou prononcer quel-
que chose en maniere de Prophetie. Fei.
20. a. 24. b. 26. a, & b. 121. a. 181. b.

FIN.

A iiij

DE RECUEIL DES HARENGUES, EPISTRES
complainctes, & autres choses,
les plus excellentes de tous les
liures d'Amadis de Gaule.

¶ La Harengue du Damoyse de la mer aux
soudarts Gaulois, les exhortâs à la bataille. Au
premier liure, sur la fin du neufiesme Chap.



ES compagnons & amis, ayons bon cœur,
chacun face cognoistre
sa vertu, & luy souuien-
ne de l'estime, que les
Gaulois ont par armes
acquises. Nous auons af-
faire à gens estonnez, & demy vaincuz:
ne vueillons maintenât faire eschange à
eux, prenans leur crainte, & leur quittât
nostre victoire: car s'ilz voyêt seulement
voz visages, ie suis seur qu'ilz ne les
pourront souffrir, donnons dedans: car
Dieu nous ayde.

¶ La Harengue de Lisuard Roy de la grande
Bretaigne à ses subiets, & amis, les exhortant de
luy bailler conseil. Au premier liure sus le com-
mencement du Chapitre 33.

VEIL DES
VES, EPIST
nctes, & autres
excellentes de
Amadis de Gaulle

du Damosel de la
s exhortâs à la bataille
fin du neuſiesme Chapitre

S compagnons
is, ayons bon
hacun face cogno
vertu, & luy sou
de l'estime, qu
aulois ont par ar
quises. Nous au
ez, & demy vain
enât faire escha
ainte, & leur gr
ilz voyét seulem
seur qu'ilz ne
onnons dedans

ard Roy de la g
amis, les exhorta
mier liure sui le

D'AMADIS.

Mes amis nul de vous n'est ignorât
des graces qu'il a pleu à nostre sei
gneur me faire, me rendant le pl^r
grand Seigneur terrien qui soit au iour
d'huy en toutes les Isles de l'occean: par
quoy il me semble raisonnable que tout
ainsi que nous sommes en ces pays les
premiers, qu'aussi nous ne soyons se
conds à nul autre Prince, pour luy en ré
dre graces immortelles par bonnes &
vertueuses œuvres, auxquelles nous no^s
deuons arrester. A ceste cause ie vous
prie & cōmande (d'autant que les Rois
sont chefs des Monarchies, & vous les
membre) que vous auſiez tous ense
ble à me conseiller en voz consciences,
sur ce qu'il vous semblera pour le meil
leur que ie doy faire, tant pour le soula
gemēt de mes subietz, que pour l'entre
tenemēt & augmētation de nostre estat,
vous assurant mes amis, que ie suis de
libéré de vous croire, cōme mes loyaux,
& fideles subietz, pourtant ie vous prie
de rechef, que sans aucune crainte, cha
cun auſe particulieremēt & en general,
à ce qu'il vous semblera nous deuoir e
stre recommandé.

¶ La Harengue de serolois le Flāmant Com-

DV I. LIVRE

de Clare, qui dit au conseil pour les induire à ce
que le Roy Lisnard doit entendre pour l'utilité
de son Royaume. Au mesme livre.

MEs seigneurs vous avez tous en-
tendu le bon zele que le Roy a au
gouvernement, non seulement de la Re-
publique de son Roiaume, mais particu-
lierement à l'augmentation & honneur
de Cheualerie, laquelle il desire entre-
tenir en plus grande préeminence qu'elle
ne fut oncques, & pourtāt mes Seigneurs
(sauf meilleure opinion) il me semble,
pour faire à l'intentiō de nostre Prince
q̄ nous devons tous luy conseiller, qu'il
se face fort d'argent & de gés: car ilz sont
les nerfz & esprits de guerre, & de paix,
par le moyen desquelz tous Roys de la
terre sont maintenus en leur puissances
& authoritez, attēdu qu'il est certain que
le grād thresor est pour sondoyer les gés-
d'armes qui font les Rois regner, lequel
ne doit estre pour nulle occasiō ailleurs
despendu, autrement ce seroit vn vray
sacrilege, puis qu'il nōme sacré. Et ce
faisant il pourra maintenir ses estatz
en tranquillité, & faire glorieuses con-
questes contre ceux qu'il vouldra entre-
prendre. Et pour encores mieux y par-

venir il doit chercher par moyens & recouurer tous les bons Cheualiers dont il sera auerty tant estrangers qu'autres, luy faisant maintes liberalitez, par lesquelles sa renommée volera par tout le monde, qui acheminera en son seruice les plus loingtains de la terre, pour l'esperance qu'ilz auront de rapporter le digne fruit de leur labeur. A l'ayde de quelz il se pourra aysemēt faire monarque sur tous les Princes de l'Occident & Septention car il n'a iamais esté leu ou entendu qu'aucuns Princes se soient faits grands, sinon celuy qui achete & attire à soy les bōs Cheualiers: Le dy achete, en les favorisant, honorant & distribuāt leurs richesses & thresors, qui ne leur ongueres fait de faute, ains en ont conquis de plus grands en poursuivant leurs victoires.

La harangue de Barsinā seigneur de Sansue que qu'il tint au conseil contre la precedente de Serlois, en il les exhorte de ne se tromper en mauvais conseil. Au premier liure,

Il semble Seigneurs à voir voz contenance que l'opinion du Comte de Clare son du tout approunée: car ie voy desia le pl^e de vo^s accorder à son dire, sās

D V I. LIVRE

auoir ouy debatre au cōtraire, toutesfoi
i'espere faire presentemēt cognoistre à
to^r vous autres, mes seigneurs (& au roy
cy apres) de combien ie desire estre amy
à luy & à vous, & à tout son royaume.

Le Comte de Clare a n'aguere
mis en auant que le Roy vostre maistre
se doit fortifier par la force & multitude
des cheualiers estrāges qu'il conseille e-
stre appellés, voire de toutes les pars du
mōde: certes si son opinion est creue, &
que vous vo^r oubliez tāt de la suyre, ie
suis seur que deuāt qu'il soit peu de tēps
la quantité d'iceux sera tāt extreme, que
vostre Roy, q est bō prince & liberal, les
voulant cōgratuler & auantager ne leur
donnera seulemēt ce qu'il est coustumi-
er de vous dōner: mais vous osterā de vo-
stre propre, pour plus les auantager, at-
tēdu que naturelemēt toutes choses nou-
uelles & nō acquises nous plaisent. Par
ainsi quelques seruices que vous faciez,
ne tāt bon puisiez vo^r estre, vous tōbe-
rez en son dedaing & en oubly, & eux e-
strāgers vo^r leuerōt du siege q maintenāt
vo^r promet seur repoz: pourtāt, mes sei-
gneurs, premier que conclure, ce fait me
semble de telle & si grāde importāce que

vo^r deuez to^r y auiser, avec bõne & meure
re deliberatiõ de voz sages iugementz.
I'estime bié qu'il n'y a nul de l'assistance
q^e presume de moy que i'en parle autre-
mēt que raison, & la bõne amour que ie
vo^r porte m'admoneste: car (graces à di-
eu) ie suis tel qu'aysemēt ie me puis au-
tāt bié passer du plus grād prince mō voi-
sin, qu'il fera de moy: mais me trouuant
en si noble cõpagnie, en laquelle i'ay re-
ceu tant d'hõneur & faueur, i'aymeroie
mieux (& dieu m'en soit tesmoing.) ia-
mais n'auoir esté né que de flechir. Ainsi
mes Seignrs vous deuez promptement
& diligement penser, pour ne vous en
repentir apres avec trop de loysir.

*¶ La harangue du Roy Lisnard, ou il resout la
pluralité des amis qui luy ont esté baillez. Du
premier liure.*

MEs grāds amis, ie suis tout seur que
l'amour que vous me portez, & le
desir de me faire seruice, vous ont
mis en ces difficultez, & croy qu'il n'y a
celuy de vous tous, qui n'en ayt parlé au
pl^s pres de la verité, qu'il luy a esté pos-
sible, tellement que voz amis sont tant
bõs, qu'ilz ne pourroiet estre meilleurs:
tout efois c'est chose seur & certaine, q^e

DV I. LIVRE

les Rois de la terre ne sont estimez gr̃as
par le nōbre des lieux qu'ilz possèdent,
mais par la quātité & multitude du peu-
ple, auquel ilz cōmādent: car, que s̃au-
roit faire vn Roy seul? peut estre moins
que le plus simple de ses tuiets: & d'avan-
taige il luy seroit trop difficile, voire im-
possible, sans gens, gouverner & maite-
nir son estat, quelques grans tresors que
il pourroit auoir lesquelz ne s̃auoyent
estre mieux éployez que de les departir
entre ceux qui les meritent. Par ainsi il
me semble que toute personne de bon
iugement dira, que bon conseil & la for-
ce des hommes & le vray thresorier. Et
si le voulez encore mieux s̃auoir, voyez
ce q̃ par mesme moyen a fait ce grand
Alexādre, ce fort Iules Cesar, le gētil An-
nibal, & maints autres qui ōt aquis par
leur nō immortalité: lesquelz pour thesau-
riser d'hōmes & nō d'argent se sont faits
Rois, Empereurs & Monarques: car ilz
s̃auoyent liberallemēt distribuer leurs
deniers à ceux de qui ilz cognoissoyent
les merites, & les entretenir par si gra-
cieux propos qu'ilz se pouoyēt dire Sei-
gneurs & des cœurs & des corps: au moy-
yē dequoy ilz estoiet seruis en gr̃ād fide-

lité. Pourtant mes bons amys, ie vous prie tous le plus affectueusement qu'il me est possible que vous m'aidez tant que vous pourrez à me faire recouurer les bōs Cheualiers, soyent de ce pays ou estranges, lesquels ie vous promets en foy & parolle de Roy, traiter & honorer en sorte, qu'ilz auront cause d'eux en louer & contenter: car vous n'ignorez, que tāt plus nous serons bien accompagnez, & plus nous serons crains & redoutez de nos ennemis, & vous mieux gardez, entretenuz, & estimez. Et s'il y a en moy quelque vertu, vous pouuez aisément iuger, que pour les nouveaux, les anciens ne seront oubliez de nostre vie: parquoy nul de vous ne doit differer à la requeste que ie vous fais, mais y obtemperer, ce que de rechef ie vous prie & commande tresexpressément, mesmes que tout presensment chacun de vous particuliere-ment me nōme ceux que vous cognoissez, & à moy encores incogneuz, à ce que si aucū, sont en ceste court, qu'ilz recourent tant de biens de nous, que les absens soyent affectiōnez à nous venir servir, aussi pour les prier ne partir de nostre compagnie sans nous auertir.

D V I. LIVRE

*La Harēque de la Roine de la grād Bretai-
gne, sur la faueur qu'on doit porter aux Dames
Au premier liure, sur la fin du 38 chapitre.*

PVis qu'il vous plaist donner lieu, &
fauoriser à ma requeste, ie vous prie
que vous faciez desormais tāt de bi-
en & d'honneur à toutes Dames ou Da-
moiselles, de les auoir en voz protectiōs
& les defendre, prenans leurs querelles
contre tous ceux qui les vouldroyent mo-
lester en quelque sorte que ce fust: de sor-
te que si, par fortune, vous auez promis
quelque don a vn homme, & vn autre à
vne Dame ou Damoiselle, quē vous ac-
complissez premier celuy de la femme,
comme estant personne plus foible, &
qui a plus besoing d'estre recōmandée.
Ce faisant, elles seront desormais plus
fauorisées, & mieux gardées qu'elles
n'ont esté: car les mechans qui sont cou-
tumiers de leur faire iniure, les trouuās
par les champs, scachans qu'elles ont
pour leurs protecteurs & deffēseurs telz
Cheualiers que vous estes, ne les ose-
ront facher.

*La harāgun du Roy Arban à ses soudars ba-
taillās contre le Roy Bersinā seigneur de Sans-
sue-*

suegue, qui se vouloit faire roy de la grand Bre-
tagne, par trahison. Au 1. liure, chap. 38.

Es compagnōs, & amis, vous auez
Maujourd'huy tant bien combatu
qu'il n'y a celuy qui ne merite e-
stre estimé entre les plus gentilz compa-
gnōs de tout le mōde : mais si vous auez
bien cōmencé, j'espere que nous irons
toufiours de mieux en mieux, & vo^r sou-
uienne que vous vo^r defendez, tant pour
maintenir vostre bon Prince, que pour
vostre liberté, mesme cōtre vn tyrā, trai-
tre & meschāt, qui sans crainte de Dieu
veut vsurper l'autrui & se paistre du sang
de voz enfans. Ne voyez vous comme
il a traitté ceux du Chasteau qu'il a sur-
pris? Ne voyez vous la fin ou il tend^r qui
n'est qu'à ruiner ce noble Royaume, &
subietz, qui ont esté par si long temps
cōseruez par la grace de nostre seigneur
& toufiours vescu en reputation d'estre
loyaux subiets à leur Prince. Ne cognoif-
sez vous les persuasions, desquelles ce
paillard a vsé deuant l'affaut qu'il nous
a donné, pensant nous abatre par sa lan-
gue dorée? Non, non, il est trop mal ar-
riué, ie suis seur qu'il n'y a celuy de nous
tous qui ne choisist plustost mourir de

DV I. LIVRE

mille mors. N'est-il pas vray? Certes ie voy à vos bons visages, que si ie pensois ou disois autrement que mentirois: & si ilz sont plus de gens que nous, nous auons plus de cœur & de droit qu'eux. Ainsi nous ne deuons craindre: mais postposer toute doute pour viure desormais en la reputation que nous meritons: vous asseurant mes amys, qu'ilz se sont retirez (si vous y auez prins garde) avec contenance de gens peu affectionnez de nous venir reuoir, & quelque chose qu'ait dit ce traistre Barfinā, nostre Roy n'est poit mort: car il nous viendra bien tost secourir. Ce pendāt ie vous prie mes cōpagnōs que nul de vous ne s'ennuye, mais face & continue cōme il a commencē, ayant deuāt lesyeux qu'il vaut trop mieux mourir pour la liberte, que de viure vn bien long temps en captiuitē & misere, mesmes souz vn miserable prince.

¶ La harangue du Seigneur de Sansuegue à ses soudarts bataillāt cōtre le Roy Artā, les induisant à prēdre courage. Au 1. liure, 38. chap.

MEs amis ce n'est assez d'auoir dōnē à cognoistre à nos ennemis qu'ilz sont (si bon me semble) à ma mercy: parquoy ie suis deliberē (sans perdre

plus nul de vous) differer encor pour cîq
ou six iours qu'Arcalaus m'enuoira la te-
ste du Roy Lisuard, lors ie croy q la leur
monstrant ne serôt plus si osez de me cõ
tredire, & les pourrons attirer à nous
par amour. Pourtant chacun de vous se
reiouisse, & face bonne chere: car estant
Roy (comme i'espere) ie vous feray tous
riches.

*¶ La harengue qu'Abiseo, qui occupoit par ty-
rannie la Seigneurie de Sobradise, fit aux habi-
tans du pays. Au premier liure, 43. chap.*

OGens chetifz & malheureux! i'ap-
perçoy bien l'aïse que vous donne
la presence de ceste garce, & que le
sens vous fait au besoing: car à ce que ie
cognois, vous l'aymeriez mieux pour da-
ble & debile à vous defendre) que moy
qui suis Chevalier preux & hardy, com-
bien que vous voyez son impuissance, &
qu'en si long temps elle n'a peu recou-
urer que deux Cheualiers, qui sont ven-
us pour recevoir leur mort ignominieuse-
ment, dont i'ay grand pitié.

*¶ La harengue d'Apolidon à l'Empereur de
Constantinople son pere, luy rendant toute obeis-
sance. Au deuxieme liure, premier chapitre.*

DV I. LIVRE

Sire ces iours passez i'ay entendu de plusieurs, que mon frere n'est cōtent du partage qu'il vous a pleu nous ordonner, & pource que ie sçay bien l'enuy que ce vous est, voyās l'amitié entiere de luy & de moy en bransle d'estre rompue, ie vous supplie humblemēt reprendre tout ce qu'il vous a pleu me donner & l'en pourvoir : car ie me tiendray heureux de faire chose qui donne repos à vostre esprit, & tresbien à penné d'auoir ce, que vous luy auez laissé.

¶ Lettre de la Princesse Oriane à Amadis, l'accusant de desloyauté. Au 2. liure, chap. 2.

MA palsion desmesurée, procedant de tant de causes, contraint ma debile main de declarer par ceste lettre ce que le dolēt cœur ne peut plus celer, à vous Amadis de Gaule desloyal, & trop pariure amāt: car puis que la desloyauté & peu de fermeté, que vous aués en moy (qui suis malheureuse & delaissee de toute bōne fortune, pour vous auoir ayiné sus toutes choses du mode) & à present manifestée mesmement que à si grand tort vous estes eloigné d'icy, pour vous approcher de celle laquelle (veu son peu d'aage & indiscretion) ne

De I. Livre

ours passez l'ayent
que mon frere n'est
qu'il vous a pleu
co que ie scay bien
est, voyas l'amitie
moy en branle de
supplic humblement
qu'il vous a pleu me
oir: car ie me tiens
chose qui donne
tresbien a pen
luy auez laisse.
resse Oriant a Amelie
2. livre, chap. 2.
mescluree, procedant
aues, contrain ma
de declarer par celle
et ceur ne peut plus
s de Gaule de l'orab
car puis que la des
meret, que vous auez
malheureuse & de
fortune pour vous
es choses du monde)
de melancolie que
de celle laquelle
indifference

D'AMADIS.

II

sauroit auoir le bien en elle de vous fa-
uoriser, ou entretenir: I'ay deliberé aus-
si bānir de moy pour iamais ceste extre-
me amour que ie vous portois, puis que
mō triste cœur n'en peut auoir végeāce.
Et quand bien ie voudrois prédre en grē
le tort que vo^s me faites, si seroit ce grā-
de folie à moy, de vouloir biē à l'ingrat
pour lequel parfaitement aymer i'ay en
haine moy mesme, & toutes autres cho-
ses. Helas! I'aperçoys bien maintenant
(mais c'est biē tard) q̄ ie sumis trop mal
ma liberté en personne tant ingrate! at-
tendu qu'en satisfaction de mes soupairs
& paissions ie me voy mocquée, & mal-
heureusement deceue. Parquoy ie vous
defens de vous trouuer iamais devant
moy, n'en part ou ie reside: & soyez seur
que l'ardente affection que ie vous por-
tois, est conuertie, par vostre demerite,
en inimitié & cruelle furie. Or allés dōc-
ques desormais ailleurs essayer (auec vo-
stre soy parure & paroles amellées) a-
busier d'autres malheureuses cōme moy:
sans que vous esperiez cy apres, que nul-
le de voz excules puisse auoir lieu en mō
endroit: sans plus vous vouloir voir, ie
lamente ray la reste de ma triste vie, a-
B iij

D V. I I. LIVRE

uecques abondāce de larmes, lesquelles ne prendront cesse que par la fin de celle qui n'aura regret à mourir, sinon pour autant que vous en estes homicide.

¶ La complainte d'Amadis qu'il fist ayant receu la rigoureuse lettre d'Oriane, demonstrāt la mobilité de fortune par laquelle elle le bānisset de sa compagnee. Au 2. liure 4. chap.

HElas fortune par trop legere & sans rancine! à quelle occasion m'auois tu preferé & esleué entre tous les meilleurs Cheualiers pour me ruiner apres tant legerement? Maintenant i'apperçoy bien que tu peux faire, plus de mal en vne heure, que de grace en mil ans: car si par le passé tu m'as donné du plaisir, ou de la ioye, tu me l'as desrobée à ceste heure cruellemēt, me laissant en amertume trop pire que la mort: & puis qu'il te plaisoit ainsi faire, que n'as tu au moins egalé l'un à l'autre? veu que tu sçais que si autrefois tu m'as donné quelque contentement ce n'a esté, pourtant, sans le mesler avecques angoilles & grās ennuis. Par ainsi tu me deuois reseruer quelque peu d'esperance, avecques ceste cruauté de laquelle tu me tourmentes à

larmes, lesquel-
que par la fin de
mourir, sinon
les homicide.

madis qu'il fist
Oriane, demour-
laquelle elle le b-
liure 4. chap.

rop legere & l'oc-
casion m'au-
é entre tous les
our me ruiner
aintenant l'ap-
faire, plus de
e grace en mi-
m'as donné
l'as desrobée
ne laissant en
mort & puis
que n'as tu
veu que tu
donne quel-
pourrant,
illes & grâs
is reseruer
eques celle
urmentes

D'AMADIS.

present, executant en moy chose incom-
prehensible en la pensée de ceux que tu
favorises: lesquels pour ne cognoistre ce
mal estiment les pompes, gloires & hon-
neurs que tu leur prestes, leurs & perdu-
rables. Et n'ont souuenance, qu'outre
les tourmens que leurs corps endurent
pour les maintenir, les ames tombét au
bazard de leur salut. Pourtant si avec les
yeux de l'entendement que le souverain
seigneur leur a donné, pouroyent veoir
tes mobilitéz, ilz desireroyét plustost tō
aduersité, que ta legere prosperité, com-
bien qu'elle soit conforme à leur sensua-
lité: car par tes blandissemens & migno-
tises tu les ruines, & contraintz à la fin
d'étrer au Labyrinthe d'amertume, sans
en pouvoir iamais sortir. Et au cōtraire
sont les aduersitez, d'autant que si on re-
siste patiēment, fuyant appetit & ambi-
tion desordonnée, lon est esleué de ce lieu
bas en la gloire perpetuelle. Et toutes-
fois moy trop ifortuné, n'ay sceu choisir
cette bonne part, veu que si tout le mon-
de estât miē, m'estoit tollu par toy, ayāt
seulement la bōne grace de ma Dame,
elle seroit suffisante, pour me maintenir
en toute grādeur & bō heur: laq̃lle me de-
B iiii

D V I. LIVRE

faillant aussi est impossible que ie puisse aucunement viure. Pourtant ie te supplie en faueur & payement de ma loyauté, que tu ne me donnes la mort avec langueur : mais s'il t'est permis m'oster la vie q̄ tu te hastes diligemēt, prenāt cōpasiō de celuy duquel tu ignores le tourment qu'il aura de plus viure.

¶ Complainte de mesme argument que la precedente qu'Amadis adresse à son pere.

O Roy Perion mon seigneur & Pere, que tant petite occcasion vous aurez à vo^r douloir de ma mort pour vous estre celée, & la cause d'icelle ! mais puis que la douleur que ce vous seroit, la sça. hāt, ne pourroit reuoquer mon tourment, ie prie Dieu que mon malheur ne vo^r soit iamais manifesté ains caché tāt que viurez & ce pour n'auancer le reste des ans que vous auez encores à viure.

¶ Complainte d'Amadis, adressée au seigneur Galuanes, le remerciant de ses bienfaitz.

O Mon second pere Galuanes, certes i'ay grand regret, que ma fortune aduerse n'a permis que ie recompēfasse la grande obligation que i'ay à vo^r car si mon pere me donna la vie, vous me la conseruastes, me deliurant du peril

D'AMADIS.

de la mer, ou ie fuz abandonné, estant
encore en la premiere heure de ma na-
tuité: & depuis m'avez nourry autant
doucelement que si i'eusse esté vostre filz
naturel.

*Exhortation de Florestan à ses compagnons
regrettant Amadis qu'il estimoit estre en pei-
ne, afin de l'aller secourir. Au 2. lin. chap. 6.*

MEs Seigneurs, ce n'est pas à nous
de pleurer ne faire telles lamen-
tations, au temps que la necessité
nous commande d'entendre à secourir
mon seigneur Amadis: laissons telle ma-
niere de faire aux femmes: & auisōs en-
semble à pourvoir à ce grand incōueni-
ent. Quant à moy ie suis d'auis que sans
plus sejourner montions à cheual, faisāns
toute diligence de le trouuer, lors nous
pourrōs seauoir s'il y aura moyen de luy
trouuer remede: car ainsi que nous faisōs
le temps se passe, la douleur augmente &
la personne s'esloigne. Le Seigneur Ysa-
ac, à ce qu'il dit l'a conduit quelque peu,
& nous pourra monstrer le chemin qu'il
aprim: & si nous tardons plus nous le
perdrons, sans esperance de iamais plus
le reuoir. Pourtāt mes Seigneurs ie vo-
s prie diligents de le suyure.

DV II. LIVRE

L'hermite parlant à Amadis le console en son adversité. Au second liure, chap. 6.

Cheualier, ie croy que vous auez quelque grande affliction en vostre ame : Neantmoins si vostre dueil procede de la repentance d'aucun peché que vous auez commis, en verité, mō enfant, vous estes bien heureux : & encores que ce fust pour quelque perte tēporelle cōme i'estime, veu vostre aage, & l'estat auquel vous auez vescu iusques à present vous ne deuez ainsi ennuyer, mais requerr pardon à Dieu, & il vous pardonnera & receura pour sien.

L'hermite encor parlāt à Amadis l'exhorte à prēdre courage, & de ne s'abuser aux femmes.

IE vous promets mō amy que c'est mal faict à vous (qui estes Cheualier encores ieune & de belle taille) d'entrer en tel desespoir : veu que les femmes ne scauent cōseruer leur amour, que par la presence de ceux qu'elles aiment : car naturellement elles oublient promptement & croient encores plustost, par especial aux choses que lon leur rapporte de ceux qui se dōnent follement à elles, lesquels lors qu'ilz pensent auoir ioye & contentement, se trouuēt en tout ennuy & tribu

latiō, ainsi que vous l'experimentez par vous mesmes. Pourtāt ie vous prie soyez désormais plus vertueux & constant: & puis qu'il a pleu à nostre seigneur vous appeller à titre de filz de Roy, pour gouverner son peuple retournez au monde: car ce seroit dommage de vous perdre ainsi, & ne puis presumer, qui peut estre celle, qui vous a reduit en telle anxieté attendu qu'encores qu'une femme eut en elle seule les perfections qu'ont toutes les autres ensēble, si ne deuroit pour elle, perdre vn tel hōme que vous estes.

Regret d'Oriane pour Amadis, lors qu'elle fut aduertie par Durin de son esloignement.

Au 2. liure, chap. 7.

HA malheureuse que ie suis, quand à si grand tort i'ay fait mourir la perlonne que plus i'aymois en ce mōde! Et puis qu'il est hors de ma puissance reuoquer le mal dōt ie suis cause, ie vous supplie (amy) prendre ma repentance en satisfactiō du mal que ie vous ay pourchassé, avec le sacrifice, que ie feray de ma propre vie, pour vous suivre à la mort & ainsi l'ingratitude que i'ay commise contre vostre loyauté, sera manifestée, vous vengé, & moy punie.

DV I. LIVRE

¶ La Harègne de Guilla à la royne pour l'escu
d'Amadis qu'il auoit trouué. Au 2. li. cha. 8.

MA dame ie trouuay ces iours pas-
sez toutes les armes d'amadis avec
cest escu abandonné pres d'une fontai-
ne, que lon nomme la fontaine de plain
champ, dont ie fuz desplaisant: que si des
l'heure mesme i'attachay l'escu à vn ar-
bre le laissant en la garde de deux Da-
moiselles qui estoient en ma cōpagnie,
tandis que fuz par toute la contrée pour
m'enquerir qu'il estoit deuenue mais ie
n'ay peu estre si fortuné de le trouuer, ne
d'en auoir nouuelles. Parquoy sçachant
le merite de tāt bon cheualier, qui n'eut
oncques desir que de s'employer à vous
faire seruice, ie deliberay puis que ne
le pouuois amener, de vous apporter
(pour tesmoignage de l'obligation que
i'ay à vous & à luy) ses armes lesquelles
vous cōmanderez (s'il vous plaist) met-
tre en lieu euident ou chacun les pour-
ra voir, tant pour auoir nouuelles de
luy par les estrangers, qui ordinaire-
ment ariuent en ceste Court, que pour
augmenter la vertu de tous ceux qui
ordinairement soyuent le faict des ar-
mes, prenāt exemple sus celuy à qui elles

furent: lequel par sa haute cheuallerie a acquis le premier lieu entre tous ceux, qui oncques porterent cuyrassé en dos.

Lamentation d'Oriane, ayant entendu par Guillan la perte d'Amadis. Au Second Livre, Chapitre 8.

AH! malheureuse que ie suis? ie puis bien maintenant dire, que toute la felicité que i'euz oncques, est vn vray fantasme, & mon torment, est vne pure verité, veu que si i'ay quelque contentement, ce est seulement par les songes qui me sollicitent la nuit: car en veillant toute austerité afflige mon pauvre Esprit: de sorte que d'autant que le iour m'est grief martyre, l'obscurité seule m'est plaisir, & soulas: pource que en dormant ie me voy souuent deuant mon Amy: mais le reueil qui me prine de tant d'aise, me fait par trop sentir vostre absence. Ah! mes yeux, non plus yeux, mais ruisseaux de larmes, & de pleurs, vous estes bien abusez, puis que estans clos, vous voyez celuy seul qui vous contente: & descouverts tous les ennemis du monde vous viennent offusquer. Au fort la mort que ie sens prochaine, me deliurera de ceste anxieté:

D V I I. LIVRE

& vous amy, serez vëgé de la plus ingra-
te qui onques naquit.

*Exhortatiõ de Atabile à Oriane qui se vou-
loit precipite, par le moyen de l'auesité d' Ama-
dis. Au 2. liure, Chap. 8.*

Comment! madame, ou est la con-
stãce d'une fille de Roy, & ceste pru-
dence dont vous estes tant renom-
mée? Auez vous desia oublié mal qui vo-
cuida auenir par les fauces nouvelles,
qu'Arcalaus apporta à la court l'année
passée? Et maintenant que Guillã a trou-
ué les armes de mō cousin, est-il dit pour-
tant qu'il soit mort! croyez moy que vo-
le reuerrez en brief, & qu'il s'en viendra
vers vo⁹, aussi tost qu'il aura veu vos let-
tres.

*Amadis se console des nouuelles qu'il reçoit
de son amie Oriane. Au 2. liure, cha. 10.*

O pauvre cœur si long temps passion-
né, qui as peu resister à telle tem-
peste, nonobstant l'abondance des
larmes que tu as si continuellement di-
stillées, iusques à venir au point de la
mort. Regoy à present ceste medecine, la
quelle seule est propre pour ton salut, &
fors de ces tenebres, qui si longuement
l'ont obfusqué, reprenant leurs forces

pour seruir, celle qui de sa grace te faiet reuiure.

¶ Lettre d'Oriane à Amadis, par laquelle elle s'excuse enuers luy, d'aucunes fautes d'amour qui ont esté en elle. Au 2. liure, chap. 10.

SI les grandes fautes cōmises par ini-mitiez (recogneues depuis pour s'humilier) sont dignes de pardon, q̄ doit il estre de celles qui sōt causées par trop d'abondance d'amour ? Non pourtant mon loyal amy ie ne veux nier, que ie ne merite beaucoup de peine: car ie deuois considerer qu'au tēps que les choses sont plus prosperes & ioyeuses, la fortune qui les espie vient leur apporter tristesse & misere: aussi me deuoit il souuenir de vostre grande vertu & honnesteté, laquelle ne s'est iamais trouuée en faute, & sur tout ie ne deurois, pour mourir, separer de mon entendement la souuenance de la grand' subiection de mon triste cœur, qui n'est procedée sinō de celle en laquelle le vostre mesmes est enserre, estāt certaine que si aucunes flammes y ont esté refroidies, qu'aīsi tost le miē s'e est apperceu: de sorte que l'eūie qu'il auoit de trouuer repos à ses mortelz desirs a esté cause de les augmēter. Mais i'ay failly, cōe fōt

DV PREMIER LIVRE

celles lesquelles estants au plus hault de
leur bon heur, & trescertaines de l'amour
de ceux, desquelz elles sont aymées (ne
pouuant comprendre en elles tant de
bien) deuiennēt jalouses & soubsonneu-
ses, plus par leur Imagination que par
raison, offusquant ceste claire felicité de
la nuée d'impatience croyant plustost le
rapport d'aucunes personnes (peut estre
medisantes) peu veritables & vitieuses,
q̄ celuy de leur propre cōsciēce & certai-
ne experience. Pourtant doncques mon
loyal amy, ie vous supplie affectueule-
mēt recepuoir ceste mienne damoiselle
(cōme de la part de celle qui recongnoit
en toute humilité la grāde faute qu'elle
a cōmise en vostre endroit) laq̄lle vous
fera entendre mieux que ma lettre, l'ex-
tremité de ma vie: dōt vous deuez auoir
pytié, non pour merite, mais pour vostre
reputation, qui n'estes tenu cruel ne vin-
dicatif, la ou vous trouués repentance &
subiection: mesmement que nulle peni-
tence ne sçauroit venir de vous, plus ri-
goreuse, que celle que moy mesmes me
suis ordonnée: & que ie porte patiemēt
esperant que vous la remettrez, me ren-
dant vostre bonne grace, & ensemble
ma

ma vie qui
Lamenta
retournoit à
le de Danne
sans cause, le
Au second
P Ar ma
breus
danger de
gea ceste
moy, veu
re chose
biē ie m
se, si ne
que celle
que ie ne
pocrifies
ne laissa
ees, qu
point c
terre, q
que l'E
mon co
du tout
mon D
fande
ge, ie
moy ?

ma vie qui en depend.

¶ Lamentation du beau tenebreux, lors qu'il retournoit à Mirefleur: declarât à la Damoiselle de Dannemarc qu'il auoit beaucoup enduré sans cause, le taxant de n'estre fidele Amant.

Au second liure, Chapitre. 10.

PAr ma conscience (dit le beau tenebreux) ie ne fuz onques en plus grand danger de mort: & m'esbahy ou elle forgea ceste fantasie, qu'elle auoit contre moy, veu que ie ne pensay onques à faire chose qui luy deust desplaire: & quant biē ie me fusse tant oublié d'y auoir pensé, si ne meritois-je vne tāt cruelle lettre que celle qu'elle m'escriuit. Car encores que ie ne face les demonstresances, & hypocrisies, que beaucoup sçauent faire, si ne laissay-je de mesurer les biens & graces, que i'ay receues d'elle: & n'estoit point ceste pensée semée en si mauuaise terre, qu'elle ne luy en garde le fruit, tāt que l'Esprit aura moyen de faire viure mon cœur, veu que l'un & l'autre sont du tout dediés à la seruir & obeir. Ah ah mon Dieu! il me souuiēt que quād Corisfande arriua en nostre pauvre hermitage, ie cuydois bien lors que ce fut fait de moy? La bonne Dame se lamentoit de

C

LE II. LIVRE.

la passion, que elle portoit pour trop
aimer mon frere Florestan, & ie mourrois
du desplaisir d'estre à tort ainsi chassé de
Oriane. Quantes peines, quelz travaux,
quel demesuré torment i'ay de long tēps
souffert en la Roche pauvre, sans auoir
consolation de creature viuante que du
bon hermite, lequel me sollicita de pati-
ence ! Helas quelle dure penitence, pour
chose non offensée ! Croyez moy Da-
moyfelle m'amye, que i'estois tāt pertrou-
blé, que d'heure à autre ie souhaitois la
mort, & ausi souuent craignois ie perdre
la vie. Mais pensez vous le desesperoit ou
i'estois lors que ie môstray aux Damoy-
selles de Corissande la chanson que ie
feis en ma plus grande tribulation ?

*¶ Harangue de Gandalin aux freres du bon
Tenebreus, pour les animer à le chercher, pour le
secourir. Au second Livre, Chapitre 2.*

PAr Dieu, mes seigneurs, toutes voz
pleurs ne scauroient faire trouuer ce-
luy que vous desirez, si n'est par vne
autre bonne diligence que vous pourrez
nouuellement entreprendre. Et com-
bien que desia vous en ayez fait grand
deuoir, si ne deuez vous vous ennuyer :
ains le querir mieux que iamais, veu que

seanez assez cequ'eut fait pour vous particulièrement, si la fortune eust avancé l'occasion. Maintenant doncques c'est à vous à faire le semblable: car si le perdez ainsi, ce ne sera seulement la perte du plus gentil Cheualier du monde, mais du meilleur parent que vous ayez: & d'avantage, vous en pourrez estre tous blasmez. Pourtant mes seigneurs, ie vous supplie (pour l'honneur de Dieu) faisant enuers luy le deuoir de frere & d'amy, & de cōpagnon, recōmencez à sa queste, sans y espargner voz personnes ne la longueur du temps.

¶ Defflement, fait par vn cheualier Estrange, au Roy Lisuard, l'induyant à guerre, si mieux ne veut accorder en mariage Oriane, avec le Prince Basigant. Au second liure, chapitre 12.

ROy Lisuard ie te deffie, & toutes agomades de p les puissans Princes Famōgomad Geāt du Lac bruslāt, Cartadaque son neveu, Geāt de la montaigne deffēdue, Madafabul son beau frere, Geāt de la tour vermeille, don Quedragant frere du feu Roy Abies d'Yrlande, & de Arcalaus l'enchanteur: lesquels te mandēt tous par moy, qu'ilz ont iurē la mort de toy & des tiēs. Et pour ce faire ilz se

C ij

DV SECOND LIVRE

trouverôt en l'ayde du Roy Cildadã, pour
estre du nombre des cent Cheualiers, qui
te ruinerôt asseurement. Toutesfois, si
tu veux bailler ton heritiere Oriane à la
belle Madasime fille du redouté Famô-
gomad, pour la seruir de damoiselle, ilz
te laisserôt viure en paix, & seront tes a-
mis: Car ilz la marieront avec le Prin-
ce Basigant, lequel merite bien estre sei-
gneur de tes pais, & de ta fille aussi. Pour
tant Roy Lisuard eslis de ces deux condi-
tions la meilleure, la paix cōme ie te de-
uise, ou la plus cruelle guerre qui te scau-
roit venir, ayant à faire à Princes tant
puissans & redoutez.

*¶ Responce audit cheualier estrange par le
Roy Lisuard, demonstrent la grandeur de son
courage. Au second liure, chapitre 12.*

PAR Dieu Cheualier, ceux qui vous
ont donné telle Commission, ou
charge, me cognoissent tresmal, car
i'ay tout le temps de ma vie plus estimé
la guerre perilleuse, que la paix honteu-
se, d'autant que ie serois grandement re-
prehensible enuers Dieu le Createur qui
m'a constitué Roy sus tant de peuple, si
par faute de cœur ie le souffrois outra-
ger. Parquoy retournez vo^r en leur dire,

que j'aime trop mieux auoir tout le tēps de ma vie la guerre qu'ilz demādent, & à la fin mourir en combattant. q̄ de leur accorder la paix, q̄ seroit tant à mon desauantage. Et pource, que ie desire de sçauoir au long leur vouloir, ie feray partir vn Cheualier des miens, qui ira avec vo^r lequel leur fera au long entendre mon intention.

¶ Florestan deffia Lādin, qui parloit trop au desauantage d'Amadis, luy presente le combat, pour l'amour de luy. Au second liure, Chap. 12.

Cheualier ie ne suis natif de ce pays, ny Vassal du Roy, ainsi pour chose que vous luy ayés dit, ie ne ay occasion de respōdre, mesmes qu'il y a icy present tant de Cheualiers meilleurs que moy, sus lesq̄lz ie ne voudrois entreprēdre. Toutesfois puis que ne pouuez trouuer Amadis (qui est cōme i'estime vostre grād profit) ie suis prest de vo^r combattre, & demesler la querelle que vous auez à luy: Et afin que me cognoissiez mieux, ie suis son frere Florestan, lequel vous offre ce combat, par telle conuentiō, que si ie vous puis cōuaincre, vo^r serez tenu de vo^r deporter de la querelle que vous auez contre luy, & si vous me

C iij

DV II. LIVRE

deffaites, vengez sus moy partie de vostre colere. Tant y a que vous ne devez trouuer estrange le deuoir auquel ie me sommetz, car ie n'ay moins d'occasion de soustenir la querelle contre vous (luy absent) que vous avez celle du Roy Ambias duquel vous estes neueu: estant tout seur qu'il est bien en la puissance de monseigneur Amadis de me véger, si fortune permettoit q'eussiez auantage sus moy.

¶ Responce de Landin au Seigneur Florestan qui accepte le combat en temps opportun. Au Second liure, Chapitre 12.

SEigneur Florestan, respōdit Landin, à ce que ie voy vous avez enuie de combattre: Mais ie ne vous puis satisfaire, n'ayant aucun pouuoir sus moy pour l'affaire auquel par autre ie suis delegué: aussi que i'ay promis auāt mō partemēt aux Seigneurs qui m'ont appelé en leur compagnie, de n'entreprendre (auant la bataille) chose qui me puisse retarder de y asister & faire mon deuoir: & pourtant tenez moy à present pour excusé, iusques apres la bataille, lors ie vous promets accepter le combat que vous demandez, & plustost n'y puis entendre.

D'A M A D I ' S.

*Lettre d'Vrgande au Roy Lisuard, ou elle pre-
dit la ruine du beau Tenebreus. Au second li-
ure, Chapitre. 15.*

A Vous Lisuard Roy de la grand Bre-
tagne, salut condigne à vostre ma-
iesté. Je Vrgande la desconneuë,
vostre humble seruant vous fais sauoir,
que la bataille qui est arrestée entre vous
& le Roy Cildadan, sera l'une des plus
cruelles & dangereuses, que l'on verra
iamais: en laquelle le beau Tenebreus,
qui nouuellement vous a donné tant de
esperance, perdra son nom, & par vn
coup qu'il donnera, tous ses haults faitz
seront mis en oubly, & si serez à l'heure
au plus grand ennuy ou vous vous trou-
uastes oncques: car maints bons Cheua-
liers perdront la vie, & vous mesmes
tombez en ce hazard, à l'instant que
le beau Tenebreus espächera vostre sang:
toutesfois à la fin pour trois coups qu'il
donnera ceux de sa part demoureront
vainqueurs. Et soyez seur Sire, que tout
ce aduiendra sans doute: pourtant pour-
uoyez sagement à voz affaires.

*Lettre d'Vrgande à don Galaor de Gaule luy
predisant sa mauuaise fortune. Au second li-
ure, Chapitre 15.*

C iiii

DV SECOND LIVRE

A Vous Don Galaor de Gaule, preux & hardy Cheualier, moy Vrgande la descongneue vous salue, comme celle qui vous aime & estime, & veux que vous entendiez ce qui vous est à aduenir en la cruelle bataille d'entre les Roys Lisuard & Cildadan. Si vous vous y trouuez, soyez seur, que sus la fin d'icelle voz membres forts & roides, defaudront à vostre cœur inuincible, & au partir du combat, vostre teste sera au pouuoir de celui lequel par les trois coups qu'il donnera demourera vainqueur.

¶ Lettre d'Arban Roy de Norgales & Angriotte d'Estrauaux, au Roy Lisuard, luy faisant entendre la grande peine qu'ils enduroient.
Au Second liure, chapitre 15.

A Tres haut & trespuiſſant Prince Lisuard Roy de la grād Bretaigne, & à to' noz amis, & aliez estans en son Royaume. Nous Arban de Norgales, & Angriotte d'Estrauaux, à present detenez en douleureuse prison, vous faisons sçauoir que nostre infortune plus cruelle que la mesme mort no' a mis au pouuoir de l'impitoyable Gromadace, femme de Famongomad, laquelle en vengeance de la mort de ses mary, & filz,

nous fait chacun iour donner tant, & de si estranges tourments, quil est impossible de les penser, en telle sorte que de heure à autre nous desirons la fin de nostre vie, pour trouuer le repos. Mais ceste malheureuse, pour plus longuement nous faire endurer, differe tant qu'elle peut nostre mort, laquelle de noz propres mains nous nous fussions donnée, sans la crainte de perdre noz ames.

Et par autant que nous sommes à present si fort naurez qu'il est impossible que puissions plus resister, nous vous enuoyons ceste lettre escritte de nostre sang, par laquelle nous supplions à Dieu vous donner victoire contre ces traistres qui nous ont tant outragez, & auoir pytié de noz ames.

Harangue du Roy Lisuard à ceux de son ost, les exhortant à virilement combattre.

Au second liure, Chapitre 16.

MEs compagnons & grandz amis, ie croy qu'il n'y a celuy de vous to^r qui ne entende assez comme nous auons entrepris ceste bataille à bon droit, mesmes pour deffendre l'honneur & reputation du Royaume de la grand Bretagne, lequel le Roy Cildadan, & ceux

D V I I L I V R E

d'Yrlande veulent abatardir, en nous dé-
niant le tribut que de tous temps ilz ont
païé à noz predecesseurs, pour recognois-
sance des biens qu'ilz auoient receuz de
eux par le passé. Or scay ie assez, qu'il n'y
a celuy de vous tous, qui n'ayt le cœur
entier & magnanime: parquoy il n'est
besoing de vous animer d'avantage con-
tre ceux à qui vous auez affaire, ayāt vo-
stre honneur deuant les yeux, que vous
estimez plus que cent vies, s'il estoit pos-
sible les auoir l'une apres l'autre. Pour-
tant doncques, mes amis, marchons har-
diment, sans auoir esgard à quelques Gé-
ans cruelz & pleins de sang, qui sont de
leur troupe. Car l'homme n'est estimé
d'avantage pour les mēbres gros & lourds
mais pour le bon cœur qu'il a. Vous voy-
ez souuent le leurier venir au dessus du
bœuf, & l'espreuier ou Emerillon battre
le Milan. Noz ennemis se fient en la fa-
ce de ces monstres, sans auoir esgard au
tort qu'ilz ont, & nous esperons en Dieu:
lequel comme droiturier nous donnera
l'effort de les vaincre, par la dexterité de
noz personnes, & le deuoir que nous fe-
rons. Marchōs donc mes amys hardimēt
estimāt chacun de soy estre suffisant pour

cōbatre & deffaire le plus braue de leur troupe vous assieurāt que si nous gaignōs ce iourd'huy l'honneur de la bataille, q̄ outre ce que nostre renommée & gloire enuironnera la terre vniuerselle, iamaïs nemy de la grād Bretaigne ne leuera la teste pour no' regarder de mauuais œil.

¶ Harengue du Roy Cildadan à son ost, pour estre courageux a deffendre leur liberté.

Au Second liure chapitre 16.

Gentilz Cheualiers d'Yrlande, si vo^s entendez pourquoy vous allez combattre, il n'y aura celuy de vous, qui ne blasme son predecesseur d'auoir tant tardé le cōmencement d'une si glorieuse entreprinse. Les Roys de la grād Bretaigne vsurpateurs & tirans (non seulement contre leurs subiects, mais sus leurs voy-
sins) ont autrefois pris, sans aucun droit, sus noz ancestres, vn tribut tel q̄ vous saluez assez que lon a souuent payé, & à ceste cause & raison nous auons faict ceste assemblée, & sommes venuz en ce lieu pour deffendre nostre liberté, qui ne peut estre payée par nul thresor.

C'est vostre fait, c'est vostre droit, non pas de vous seulement, mais de voz enfans qui iusques à present ont esté tenuz

DV SECOND LIVRE

& reputiez par ceux que vous voyez de-
liberez de vous faire serfs & esclaves.
Voulez vous doncques tousiours viure en
ceste sorte ? Voulez vous continuer le
ioug à voz successeurs ? estes vous de
moindre cœur, ne de moindre estoife q̃
voz voyfins ? Ah ! si nous sommes victori-
eux, ilz rendront ce qu'ilz ont de nous,
Ie suis bien seur que la fortune nous fa-
uorize : Car vous voyez les gens de biẽ,
qui sont venuz à nostre secours, sachans
nostre bon droit. Poussons, poussons gen-
tilz Cheualiers, ie voy desia le Roy Li-
suard & sa trouppe en doubte pour nous
tourner le dos, ilz sont ce disent ilz, cou-
stumiers de vaincre : Mais nous leur ap-
prẽdrons à eux accoustumer d'estre vain-
cus. D'une chose ie vous veux aduertir,
c'est que chacun ayde à son compagnon,
vous tenans les plus serrez ensemble q̃
il sera possible.

¶ *Exhortation de Mabile à Oriane qui se mes-
contẽtoit. Au Second Liure, chapitre. 17.*

M Adame ie m'esbahis de vous & de
vostre façõ de faire, car aussi tost q̃
vo^s estes sortie d'un ennuy, vo^s en solici-
tés un nouveau, & deuriés (ce me sẽble)
regarder à ce q̃ dites de mon cousin, sans

vous persuader qu'il ait tenu tel propos ou autre pour vous facher, veu que vous pouués asseurer qu'il ne pensa onques à vous faire offense, en dit, en pensée, ny en faict. Et assez vous l'ont peu tesmoigner les espreuues qu'il a faites, tât en vostre presence, qu'absence: mais ie voy bien que c'est, vous me donnez à entendre, que (ennuyée de ma cōpagnie) vous me voulez chasser souz couleur que mon cousin est trop vostre, abusant vous mesmes de la seruitude qu'il vo^r porte. Toutesfois quand vous m'aurez perdue, ce sera peu de cas, pourueu que vostre (puis ie biē dire) Amadis n'en soit pire mēt traité: car vous sçauiez biē & moy aussi, que le moïdre ennuy qu'il aura de vostre facherie, sera suffisant pour le faire mourir, dont ie m'esmerueille quel plaisir vous prenez à le tourmēter si souuent faisant pour vous ce qu'il est possible de faire pour autre Dame viuāte. Ne considerez vous que puis qu'Apolidō a voulu que l'espreuue de la chābre defendue fut cōmunē à tout le mōde, qu'il ne seroit raisonnable, que mon Cousin gardast Briolanie de faire cōme les autres. Vrayement ie croy qu'elle, ne vous, n'estes encores

DU II. LIVRE

assez belles pour gagner ce que n'ont
 sceu auoir toutes les belles, qui ont esté
 depuis cent ans en ça. Pourtant ie puis
 bien me tenir seure, que ceste nouvelle
 ialousie ne procede par faute que vous
 ait fait celuy qui ne pense qu'a vo'obeyr
 mais son malheur à desia tant gagné sus
 luy, que pour vous complaire, il ne s'est
 seulement oublié, ains ne faisant estat q
 de vous, à desdaigné entierement tout
 son lignage, & les a en estime d'estran-
 gers sans les cognoistre, n'autre que vous
 qu'il reuere comme Dieu: & toutesfois
 vous le voulez du tout faire perdre. Ah
 ah, les dangers & euidens perilz, esquelz
 luy & les siens ont souuent esté pour l'a-
 mour de vous, tant enuers Archalaus q à
 ceste derniere bataille sont, maintenant
 tresmal reconneuz: puis qu'en satisfaci-
 on d'iceux vous desirez la destruction du
 chef, & principal de mes parens. Est ce
 le bien & la recognoissance des seruices
 que ie vous ay faits? sont ce les premi-
 ces de l'esperoir que i'auois à vous? Cer-
 tes ie suis maintenant bien loing de ce
 que i'esperois & aspirois, voyant deuant
 mes yeux conspirer la ruyne & deffaité
 de la personne que i'ayme le plus en ce

monde, & qui est plus vostre que sien: toutesfois (si Dieu plaist) il ne sera ainsi, & n'aduiendra tel inconuenient si pres de moy. Certes ie prieray demain mon frere Agraies, & mon oncle Galuanes de me conduire en Escosse: lesquelz feront beaucoup pour moy de m'oster de la compagnie de vous qui estes si ingrate. Puis se mit à pleurer si fort, qu'il sembloit qu'elle deust fondre en larmes. Las, disoit elle, ie prie à Dieu, que la cruauté que vous faites à vostre Amadis, se tourne en vengeance sus vous pour satisfaire à toute sa lignée, qui ne perdra tant en le perdant, que vous seulz, encores que ce soit la plus grande infortune qui nous puisse auenir.

Et Responce d'Oriane a ladite Mabilie, s'excusant de ce qu'on l'accusoit. Au second liure Chapitre 17.

AH! ah! pauvre femme malheureuse, entre toutes les plus desolées & tristes: qui eust iamais pensé que il peust choir dans vostre cœur, ce que vous m'avez maintenāt manifesté? Las ie me suis descouuerte à vous, ne ayant autour de moy autre digne ou suffisant de entendre mes doléances, pour auoir con-

DY SECOND LIVRE

seil & confort, & vous me desconfortez,
& traitez pis que ie n'ay merité, me re-
putant tout autre que ie ne suis, ny seray
tant que l'esprit soustiendra mon cœur
plein d'amertume ! qui me fait bien pre-
sumer qu'autre que mon malheur ne me
auance ce facheux traitement, veu que
vous auez prins en mauuaise part, ce que
ie vous disois pour le mieux. Et Dieu ne
me soit iamais aydant, si ie pensai de ma
vie en ce dequoy vous me blasmez & ac-
cusez: car i'ay tant d'assurance de vostre
cousin, que ie ne vueille à autre chose
qu'à le contenter: tant y a que i'ayme-
rois mieux mourir qu'autre que moy eut
l'honneur de la chambre deffendue. Ju-
gez d'oc quel ennuy ce me sera si Briola-
nie qui va deuant faire l'espreuue en viét
au dessus. Ce nonobstât ma cousine m'a-
mye, ie vous prie, pardonnez moy,
ne differez (s'il vous plaist) à m'aduiser
de ce qu'il vous semblera que ie dois fai-
re pour le mieux. Car vostre cousin pour-
roit estre trop marry s'il sauoit ce que ie
ay soupeonné de luy.

*¶ Prophetie d'Yrgande la descognue à Oriane,
luy predisant ce qu'il luy deuoit auenir. Au se-
cond liure, chap. 18.*

Au

AV temps que vostre plus grande tristesse aura lieu, maits bons cheualiers souffriront pour l'amour de vous. Lors le fort Lyō accompagné de ses bestes sortira de sa tainiere, & par ses hauts rugimens & clameurs espouuentera tellement ceux qui vous auront en garde que maugré eux, vous demeurerez entre les ongles de la royalle beste, laquelle mettra bas de dessus vostre teste la riche couronne, qui plus ne sera vostre : lors ceste beste affamée ayant vostre corps en son pouuoir, l'emportera en sa cauerne, ou il se paistra en sorte qu'il appaisera sa faim enragée. Pourtant, ma fille, regardez que vous ferez, car ce que ie vous ay dit aduiendra sans doute.

¶ Exhortation d'Vrgande au Roy Lisuard, l'incitant à bien traiter ses gens d'armes. Au second liure, chap. 18.

Sire, vous me semblez maintenant tresbien accompagné, non tant pour beaucoup de grās personnages, qui sont pres de vous que pour l'amitié qu'ilz vous portent, comme ie suis seure, dont vous deuez louer nostre Seigneur. Car le prince aimé des siens, peut tenir ses estatx en grande seureté : pourtant, Sire, mettez

D

peiné de les entretenir & bien traiter, à ce que vostre fortune, qui n'est encores lasse de vous favoriser, ne s'esloigne si vous faites autrement: & sus tout gardez vous de mauuais rapport, veu que c'est le vray poison & ruyne des princes qui croient.

Prophetie d'Vrgande la desconue, tant aux Roy qu' autres ses chevaliers.

GRande contention se leuera entre la grand Couleuvre, & le fort Lyon, qui sera secouru par maintes bestes cruelles, lesquelles viendront en telle fureur, que grand nombre d'elles en souffriront mort douloureuse. Le fin Renard Romain sera nauré des ongles du fort Lyon, & sa peau cruellement dechirée, dont le grand Serpent sera en grand ennay. En ce temps la douce Brebis couuerte de laine noire, sera mise au milieu d'eux, laquelle adoucira par sa grand humilité & pytoyables belements, la braueté, & ferocité de leurs courages, les faisant separer d'ensemble: mais aussi tost les Loups affamez, descèdront des aspres montaignes contre la grande Couleuvre, laquelle estant par eux deflaitte avecques grand partie de sa

suite, l'enserreront en l'une de ses ca-
uernes. La tendre Licorne mettant sa
bouche aux oreilles du braue Lyon, l'e-
ueillera de son fort somme, par son haut
cry: puis luy faisant prendre partie de ses
belles ira diligemment au secours de la
grand Couleuvre, laquelle ilz trouuerôt
morse, & si naurée par les loups affa-
mez, que l'on verra grande abondance
de son sang espandu sus la terre: A l'heu-
re sera ostée d'entre les dents des loups,
& eux mis en pieces: lors estant la vie re-
stituée à la grande Couleuvre, laissant
dans la Cauerne tout le poison de ses en-
trailles, se consentira d'estre mise entre
les ongles du fort Lyon: & la blanche
Biche qui en la forest craintiue eleuoit
ses Muglements contre le Ciel, sera re-
tirée & rappelée.

*¶ Autre prophetic d'Vrgande la descon-
nue a Amadis, luy declarant ce qui luy doit
auenir. Au Second liure, chapitre 18.*

AL'heure que vous serez frapé & na-
uré à mort pour deffendre la vie
d'aucun, estant le martire vostre, &
le profit d'autrui la recompense que vo^s

DV SECOND LIVRE

en aurez, sera vn grand mecontentement
& esloignement de ce que plus desirez
approcher. Lors vostre bonne, trenchante,
& riche espée brisera tellement vos
os, & entamera en tant d'endroits vostre
chair, que vous trouuerez tresaffoibly de
vostre sang, & si outrageusement pour-
suiuy que si la moitié du mode estoit vo-
stre, vous la donneriez, pourueu que vo-
stre espée fust iettée au fons de quelque
profond lac, duquel elle ne peut iamais
estre retirée: pourtāt pensez à vostre de-
stinée, qui sera telle que ie vous ai dite.

*Excuse d'Amadis de ce que n'ayant appel-
lé ses compagnons avec luy pour estre du combat,
luy seul l'auoit entrepris. Au second liure
chapitre 19.*

MEs Seigneurs, ie vous supplie tous
me tenir pour excusé, & n'estre
mal content de moy: vous assen-
rant que s'il eust esté en mon choix d'es-
lire vn compagnon pour estre de la me-
lée (veu les grandes prouesses desquelles
chacun de vous est pourueu) ie n'eusse
sceu lequel eslire. Mais Ardan a voulu cō-
battre seul cōtre moy, pour la haine qu'il
me porte, & l'amour qu'il a à Madasime,
& puis qu'il l'a ainsi requis, ie ne pouois

ny deuois le reffuser sans me mōstrer la-
che & couard, & ne faire responce autre
que conforme à sa demande. Et quand
plus de cheualiers il eut voulu compren-
dre avec luy, ou pensez vous que i'eusse
cherché aide ou secours qu'avec vo^r au-
tres? veu que vous sauez que ma force se
redouble avec la vostre quand nous som-
mes ensemble.

*¶ Responce d'Amadis à Ardan Canille qui
le deffioit deuant le Roy. Au second liure,
chapitre 10.*

COMMENT! respondit Amadis, pen-
sez vous que ie n'aye assez de cœur
& de droit, pour abaïsser l'orgueil
d'un tel homme & si audacieux comme
est Adran? Je vous asseure que quand ie
n'aurois entrepris vous combattre, si se-
rois-ie bien content de ce faire, seule-
ment pour empecher le mariage de vous
& de Madasime. Et à ceste cause les osta-
ges dont vous vous vantez, ne doiuent
differer de faire leur deuoir; car i'espere
bien venger le bon & vaillant Roy Ar-
ban, & Angriote de la grāde iniure que
ilz ont receue estans prisonniers.

*¶ Replique d'Ardan à
Amadis.*

IE les ay fait venir quant & moy, dit Ardan, sachant que vous les demanderiez: combien que i'aye bonne esperance de les remettre au pouuoir de la belle Madasime, & luy bailler ensemble le moule de vostre bonnet pour tesmoingnage que ce n'est pas à vn tel Seigneur que vous estes, de me tenir propos si braues & auantageux. Et pour, en ce faisant, luy donner plus grand plaisir, il plaira à nostre Roy permettre que elle soit mise en lieu eminent, afin que elle voye euidemment la vengeance que ie prendray sus vous, & la fin malheureuse dont vous mourrez.

*¶ La Harengue de Gandandel deuant le Roy Lisuard, contre Amadis & autres ses allies, pour les mettre en la male grace du Roy.
Au second liure chapitre 20.*

Sire, i'ay tout le temps de ma vie desiré garder la foy que ie vous doy, comme à mon Roy & Seigneur naturel, & feray encores, si Dieu plaist: car outre le serment de fidelité que iay à vous, vous m'avez de vostre grace, fait tant de biens, que si ie ne vous conseilloy en ce

que ie voy
royalles
Dieu, &
quoy,
pensé à
suis rep
feré, n
sonne
ains f
ie voy
prom
uez
de c
Gaul
pour
ont
rain
que
est
(re
ges
del
rag
F
est
n'e
re
le

que ie verray qui touche vostre maiesté royalle, ie faudroys grandement enuers Dieu, & les hommes. Au moyen de quoy, Sire, apres auoir longuement pensé à ce que ie vous declareray, ie me suis repenty assez de fois d'auoir tant différé, non pour enuie que ie porte à personne (& Dieu m'en soit tesmoing) ains seulement par l'inconuenient que ie voy appresté, si vous n'y remediez promptement & sagement. Vous scauez que de tout temps il y a eu grande controuersie entre le Royaume de Gaule, & celui de la grande Bretaigne, pource que les Roys voz predecesseurs y ont tousiours pretendu droit de souveraineté: & combien que depuis quelque temps ceste querelle soit assopie, si est il vray semblable que les Gaulois (rememoratifz des guerres, & dommages qu'ilz ont enduré de voz subiectz) delibereront secretement en leurs courages d'eux en venger.

Et (selon mon opinion) Amadis qui est le chef, & principal d'eux tous, n'est venu en ces pays, que pour y faire practiquer, & gagner gens: avec lesquels, ioints à la puissance que il

D iij

D V I I. L I V R E

y pourra faire descendre) il vous donnera tant d'affaire, que peut estre, il vous fera mal aisé d'y resister, & voyez s'il y a desja apparence. Sire, celuy duquel ie vous parle, & ceux de son alliance aussi m'ont fait tant d'honneur, & de plaisir, que moy & mes enfans sommes grandement obligez à eux: & n'estoit que vous estes mon Seigneur esleu, ie ne voudrois pour rien parler contre Amadis, tant ie suis son amy, & seruiteur: mais es choses qui regardent vostre personne, Dieu me doint la mort plus tost que i'espargne hō me viuant, non point mon propre enfāt. Vous auez receu Amadis avec si grād nombre de ses parens, & autres estrāgers en vostre Court (comme bon Prince, liberal & magnanime que vous estes) qu'à la fin leur suite se trouuera plus grande que la vostre. Pourtant, Sire, il seroit bō d'y pouruoir auāt que le feu soit plus allumé.

Responce du Roy à ladite Harengue.

PAr ma foy, mon amy, ie croy que vo' m'aduertissez comme bon & loyal subier: neantmoins veu les seruices que ceux, dōt vous me parlez, m'ont fait, ie ne puis comprendre en mō esprit que

ilz me vo
lachez.
¶ Repli
me propos
Sire,
subse
par cy d
de d'eux
ilz ont
hison se
né de q
ēploye
¶ Re
faire de
mesme
Sire
Sque
ie des
confi
vous
tour
tage
encor
cōpa
otre
Seig
laql
fant

ilz me voussissent faire mauuais tour ou lascheté.

¶ Replique de Gandandel au Roy, sus le mesme propos. Au mesme chapitre.

Sire, respondit-il, c'est ce qui vous abuse, car s'ilz vous auoyent offensé par cy deuant, vous vous donneriez garde d'eux, comme de vos ennemis : mais ilz ont sceu deguiser sagement leur trahison souz vn humble parler, accompagné de quelques seruices, esquelz ilz se sôt éploiez, attédās leur heure opportune.

¶ Requête d'Amadis au Roy Lisuard, pour faire don de l'isle de Mongase à Galuanes. Au mesme Chapitre.

Sire encores que ie ne vous aye iusques icy fait tant de seruice comme ie desire, si ay-ie prins la hardiesse (me confiant en vostre grand liberalité) de vous demander vn don qui ne vous peut tourner qu'à honneur, obligeant d'auantage ceux à qui vous l'ottroyez. Sire (dit encor Amadis) le don que moy & mes cōpagnons presens vous supplions nous ottroyer, est qu'il vous plaise donner au Seigneur Galuanes l'Isle de Mongase, de laquelle il vo^s fera foi & hōmage, en espoustant Madasime, ce faisant, Sire, vo^s enri-

chirez vn pauvre Prince, vſant de miſericorde à vne des plus belles gentil-femmes du monde.

¶ Harengue d'Amadis au Roy Liſuard, par laquelle il quittoit ſa compagnie. Au meſme chapitre

Sire, i'ay iuſques icy penſé qu'il n'y auoit Roy ne Prince au monde mieux ſe congnoiſſant es choſes de vertu & d'honneur que vous: toutes fois nous nous apperceuons maintenant du contraire, par l'experience que vous nous en donnez: par ainſi puis que vous auez changé de nouueau conſeil, nous irons chercher nouuelle façon de viure.

¶ Harengue d'Amadis à Oriane, par laquelle il luy declairoit eſtre forcé de ſortir hors du ſernice du Roy. Au meſme Chapitre.

MA Dame, dit Amadis, il nous eſt force de faire ce qu'il nous a commandé, autrement nous offenſerions noſtre honneur, demourans contre le gré de luy en ſon ſernice, veu que il preſumeroit que ne ſceuſſions ailleurs rencontrer qui nous vouliſt receuoir: pourtant ie vous ſupplie ne trouuer mauuais, ſi en luy obeiſſant, ie ſuis contraint de m'eſloigner de vous pour

De l'II. livre
un pauvre Prince, vifant de
à une des plus belles gentes
monde.
Amadis au Roy Lijon
quittait sa compagne.

ay iufques icy pensé qu'il n'y
y ne Prince au monde m
noiffant es choses de vert
que vous: toutes fois
ceuons maintenant du
l'experience que vous
par ainfi puis que vous
nouveau conseil, nous
uelle façon de viure.

Amadis à Oriane, par laque
est re forcé de fortir hors
Au mefme Chapitre.

, dit Amadis, il nous
aire ce qu'il nous a
autrement nous offe
onneur, demourans con
y en fon fervice, ve
it que ne fceussions
qui nous vouffist rece
vous fupplie ne trou
luy obeiffant, ie fuis
oigner de vous pour

D'AMADIS,

quelque temps. Vous fcauez la puiffan-
ce que vous auez sus moy, & que ie fuis
autant vofre que le pourriez fouhaitter
& ie fcaay bien auffi qu'ou i'acquerrois
mauuaife reputation, vous eftes celle
qui plus en receuroit de desplair, tant
vous m'aymez & eftimez, qui me fait de
rechef vous prier trouuer bone mon ab-
fence, & me donner congé, vifant de vo-
ftr conftance & vertu accouftumée.

Reffponce d'Oriane à Amadis, s'excufant
enuers luy. Au mefme Chapitre.

MON amy, respondit la Princef-
fe, vous auez grand tort de ainfi
vous plaindre de mon pere: car s'il
a receu quelque bien de par vous, ce a
ellé par ma faueur, & par le commande-
ment que ie vous en ay fait, non pour
l'amour de luy: car moy feule vous ay
fait venir & feiourner en fa compagnie.

Ainfi ce n'est à luy à vous recompen-
fer: mais à moy à qui vous eftes. Il est
bien vray qu'il a tousiours pensé autre-
ment, qui luy donne grand blafme de
vous auoir fi indiscrettement répondu.

Et encores que vofre partement me
foit la plus griefue chose qui me fauroit
ou pourroit auenir, eftant contraincte,

ie suis contente de me fortifier, & d'obeir à raison plus qu'aux delices, & bien que i'ay par vostre presence. Partant mon amy, ie veux ce qu'il vous plaist: pource que ie suis asseurée qu'en quelque part que vous tiriez, vostre cœur qui est mien me demourera pour gaige du pouoir que vous m'avez donné sus vous, & sus lui: aussi que mon pere, vous perdant, cognoistra par le peu qui luy restera, ce qu'il aura perdu en vous.

¶ Replique d'Amadis, prenant congé d'Orlane. Au mesme Chapitre.

MA dame, dit Amadis, le bien que vous me faites, est si grand, que ie ne l'estime moins que la redemption de ma vie propre: car vous sçavez que tout homme de vertu doit auoir son honneur en telle recommandation, qu'il le doit preferer à sa propre vie. Ainsi, madame: puis que c'est force que pour le conserver, ie vous eloigne, faites s'il vous plaist tant pour moi (durant mon absence) de me mander le plus souuent que vous pourrés de voz nouuelles, & me tenir tousiours en votre bonne grace, comme celuy, qui ne fut oncques né, que pour vous obeir, & seruir.

*Harangue d'Amadis à ses compagnons
leur declarant les causes de son departement d'a-
vec le Roy. Au mesme Chapitre.*

MES Seigneurs, pource que lon a à tort donné blame au Seigneur Galuanes, Agraies, à moy & aucuns autres qui sont icy presentz, d'abandonner le seruice du Roy, comme nous auons de liberé eux & moy, auons trouué bon, vo^s faire entendre, qui en est l'occasion. Je croy qu'il n'y a celui en ceste troupe, qui n'ayt entendu si depuis nostre arriuée en la grand' Bretaigne l'autorité de ce Prince est augmentée ou amoindrie: par quoy sans consumer le temps, à rememo- rer les seruices que nous luy auons faits, pour lesquels nous auons grand esperan- ce de rapporter (avec gré) bonne & gros- se recompense, ie vous declareray som- mairement de qu'elle ingratitude il vfa hier enuers nous, tellement qu'ainsi que la fortune muable & incōstante renuerle souvent toutes choses il a changé de con- ceu, ou par mauuais conseil qu'il à re- nous ignorons. Tant y a, que le seigneur Galuanes nous requit de moyenner en- uers luy (il n'y a encores que huit ou dis

iours) la prouision du mariage de luy, & de Madasime: & en ce faisant, le faire iouyr des terres d'elle, à la charge de les tenir en foy & hommage de luy, & de sa Couronne, ce que nous luy promismes faire. Au moyen dequoy, aussi tost qu'il m'a esté possible cheminer moy, & autres de ceste compagnie, luy en auons esté faire la requeste: mais sans auoir euegard, ny à nous qui portions la parolle, ny à celuy, par lequel nous nous employons, qui est cōme chacun cognoist, frere du Roy d'Ecosse, preux & hardy Cheualier autant qu'il est possible, & lequel dernièrement contre le Roy Cildadan n'a espargné sa vie, ains à fait son deuoir autant que nul qui s'y soit trouué: il n'aura refusez, & tenu propos d'iniure, assez peu conuenable, & digne d'un tel Roy.

Et routesfois pour le commencement n'en fimes cas, iusques à ce qu'il nous dit à tous, ainsi que nous luy faisons aucunes remonstrances, que nous cherchissions ailleurs, qui nous cogneust ou fit mieux que luy, & que le monde estoit assez grand pour ce faire sans tant l'importuner. Ainsi mes compagnons, puis q'estans en son seruice, nous luy auons

tousiours obey, quāt à moy, ie suis encores trespōtent en ce cas de n'y faillir, & m'en aller hors de ses pays. Mais pource qu'il me semble que ce congé ne touche seulement à moy, & à ceux à qui il parloit, ains à tous autres qui ne sont les vassaux: i'ay esté d'avis vous le faire entendre, afin que vous y pēsiez à l'auenir.

Harengue d'Angriotte d'astrauaus, pour attirer les autres à laisser, comme Amadis, la maison du Roy. Au mesme Chapitre.

MEs Seigneurs, il n'y a encores lōg temps que ie cognois le Roy, & pour le peu de congnoissance que i'ay eu avec luy ie ne vey onques Prince plus sage, vertueux & tempere, qu'il a esté en tous affaires: Parquoy ie me doute que le propos qu'il à tenu à Amadis, & à ces seigneur presens, n'est venu de sa fantasie: mais a esté induit à ce faire par quelque enuieux & meschant, qui luy a persuadé le mal contentemēt qu'il a contre eux. Et pource q̄ depuis huiet ou dix iours en ça, i'ay veu Gandandel & Broquadan parler à luy souuent, & luy leur prestier l'oreille plus que à nulz autres, ie me doute q̄ ce sont eux q̄ ont brassé cette menée: car ie les cognois de long tēps

DV SECOND LIVRE

téps pour les plus enuieux qui soient en
tout le monde. Pourtant j'ay delibéré
des ce iourd'huy demâder le combat cō-
tre eux, & leur maintenir que faulsemēt
& meschamment ilz ont mis le Roy, &
Amadis en cōtrouerse: & s'ilz se veulent
excuser sus leur anciē aage, ilz ont chacū
vn enfant portans de long temps har-
nois en dos, lesquelz moy seul ie comba-
teray, s'ilz sont hardiz de cuyder desgui-
fer la trahison de leurs meschantz peres.

*Harengue d'Amadis au Roy Lisuard,
par laquelle il quitte son service. Au second
liure, Chapitre 21.*

SIre, si en aucune chose ie vous ay fait
faute, Dieu & vous en soiez tesmoins
vous asseurant, qu'encores que les serui-
ces que ie vous ay faitz, ayent esté petis,
la volonté que j'ay eue de reconnoistre
les biens & honneur qu'il vous à pleu me
faire, estoit grande en toute extremité.

Vous me dites que ie m'en allasse par
le mōde chercher qui mienx me cogneut
que vous, me donnant assez à entendre
le peu d'enue qui vous reste que ie de-
meure plus en vostre court. Puis qu'il
vous plaist me l'auoir ainsi ômandé, ce
est raison que ie vous obeisse, non que ie
vueil-

vueille sortir
souverain: c
vassal, ny d
seul: mais i
me de celu
bien & d'he
mour & des
Harengue
suard, quitan
Sire, ie n
ltre court
lant & d
tre, & pui
vostre, par
te desform
ces auront
les siens gra
auoir mem
avez à luy
de Madala
vous avez
par le sang
le vous ran
qu'il vous fir
ltre fille Or
restoit dire
depuis n'ag
Ramongon

249
Sachez donc, tresexcellēt Roy, que l'in-
cōstante fortune depuis que ta deguisée
Daraide eut mis le prince Grec avec sa
teste en ma puissance, reduit nostre gran-
deur en telle extremité, que nous & les
nostres estiōs tombez en vne miserable
seruitude, si les victorieux princes, le Roy
dom Falanges d'Astire, & la cheualeureu-
se Royne Alastraxerée, ne nous eussent
secouru en ce besoing: car ma cité estant
presque prinse des ennemis, qui ia com-
mençoÿēt à entrer dedans, ces deux no-
bles princes, n'osterent seulement aux
Roys de Russie, & de Gaze, la cité, & la
la victoire qu'ilz estimoyent de sia certai-
ne, mais encores les rompirent, & mirēt
en route, eux & leurs confederez, de fa-
çon qu'ils nous remirent en nostre pre-
miere liberté, & en nos anciens herita-
ges. Au moyen dequoy selon les prophe-
ties de ma belle Diane, Daraide ayant
passé la caue de Febus, decapita en ma
presence dedans la tour de Diane, la sta-
tue de dō Florisel, la teste duquel me pri-
ua de tous sentimēs, & fit efforcer dō Ro-
gel de Grece, à vëger la mort de son pe-
re par le trespas de Daraide. Et tāt apres
fut le combat entre eux deux, & avec tel

le effusion de leur sang, outre celuy le-
quel ilz auoyent perdu ce meſme iour, q̃
Enablement ilz tōberent tous deux par
terre cōme mors, iusques à ce q̃ la braue
ſerpēte, & victorieuſe Royne, recognoiſ-
ſant, ſelō les propheties, ſon cher enfant
ſouz l'habit de Daraide, le reueilla par
ſes douloureux cris, & gemiſſemens mor-
telz, ce qui luy fut occaſion de perdre le
nom de Daraide, & recouurer celuy d'A-
geſilan, avec ma fille Diane pour ſon e-
ſpouſe, laquelle il auoit ia gagnée par la
loyauté & conſtance de ſon amour, en
vertu duquel ilz mirēt en liberté, & hors
de priſon, l'infant dom Roſarā, & la Du-
cheſſe de Bauiere, en la tour enchantée,
deſquelz ilz demurerent priſonniers,
ſans en pouoir ſortir, iusques à ce que les
deux les plus accomplis en loyauté d'a-
mour, leur en puiſſent dōner le moyē & à
nous la conſolatiō de la triteſſe que no^s
ſouffrōs pour leur abſence, laquelle du-
rera iusques à ce que les excellens Roy
& Royne de la grād' Bretagne ayēt été
au chasteau enchanté, en les deliurāt de
priſon, à la grād' gloyre de leurs amours
loyalles, & à la conſolatiō de nous tous.
Pour dōc trouuer quelque paix en ceſte

outre celuy le-
ce meisme iours, q
at tous deux par
es à ce q la braue
oyne, recognois-
son cher enfant
le reueilla par
missiemens mor-
on de perdre le
rer celuy d'A-
ane pour son e-
a gagnée par la
son amour, en
liberté, & hors
osara, & la Du-
our enchantée,
t prisonniers,
ies à ce que les
en loyauté d'a-
er le moyé & à
istesse que no
laquelle du-
excellens Roy
gne ayét été
s delurât de
eurs amours
le nous tous-
aix en ceste

guerre, nous vous prions & supplions de
la nous moyenner par vostre venue : ce
qui retournera à vostre grande louenge,
& a nostre repos, sans lequel no^r demeu-
rerons iusques à ce que par vostre arri-
uée vous ayez donné fin à cest enchante-
ment, & mis en liberté ces deux loyaux
amans de vostre lignage,

*Lettre d'Amadis de Gaule, & Amadis de
Grece, aux princesses de l'isle Solstite, leur pri-
ant d'accepter la paix qu'ilz ont deliberé met-
tre elles. Au 12. liure, chap. 64.*

vx tresexcellêtes & tresbelles prin-
cesses de l'isle Solstice, Amadis de
Gaule Roy de la grand Bretaigne,
& Amadis de Grece Empereur de Tre-
bisonde, Prince de Grece, de la grand
Bretaigne, de Gaule, & Roy de Rhodes
salut, & avec iceluy, paix & repos à vo-
stre perilleuse guerre. Sachez que la for-
tune, & la tēpeste nous ayant pouffez en
ceste Isle avec les Roynes & Princes de
nostre compagnie, nous auons entendu
la guerre que vous faites l'une cōtre l'au-
tre: parquoy desirās vous mettre en ami-
tié, no^r vous enuoyons la belle Duches-
se Sirisie, laquelle vo^r dira de nostre part
ce que luy auōs dō né en charge, vous pri

D V X I I . L I V R E

ant la croire comme nous mesmes. Ainsi
desirans mettre fin à vostre travail nous
vous enuoyons la paix, laquelle vous ne
pouez refuser, ny l'une ny l'autre, aumoïs
si vous avez encores quelque charité de
sœurs deuant les yeux.

¶ *Lettre du Cheualier Afronteur, aux princes,
& princesses de Grece, contenant quelque pro
phetie par laquelle il espere estre vengé d'eux.*
Au 12 liure chap. 66.

Aux tresexcellens Princes & Princesses
de Grece, l'Afronteur des ruses,
Seigneur descautelles, chastieur des
nonchalans, conseiller des voyageurs,
& trompeur des mieux conseillez, salut
vous enuoye, afin qu'avec iceluy vous
vous puissiez maintenir en repos iusques
à ce que vous ayez fait l'experience de
mes stratagemes. Je suis sorty de vostre
puissance, & me retrouve maintenant en
la mienne, apres auoir esté autant bien
traité par les damoiselles, comme i'ay
deliberé de les traiter, si quelque fois ie
les puis auoir en mon pouoir, pour leur
en rendre la pareille. Ce qui me fait sou
haïter, messeigneurs, de vous tenir bien
tost tant que vous estes, entre mes maïs,
comme ie pense qu'il auendra, si les pro-

pheties de mes dieux ne me deçoient
car ie trouue par icelles, & vous en sou-
uienne si bon voussemble, que bien tost
les forces affronteresses, donteront par
vne secrette iboscade, la maison de Gre-
ce, & que les braues lyons du Cheualier
Liebraston, seront subiugnez, & les for-
ces de leurs ongles affoiblies, iusques à
ce que le seigneur des ruses, les remette
en liberté par les obscures nuées de son
sçauoir, à sa grande gloire, & à la louen-
ge de celuy qui les fera iouir de celle cle-
mence, pour le guerdon de la rigueur pas-
sée: & en attendant celle guerre, ie vous
enuoieray la paix, sans laquelle il est im-
possible de bien dresser ce qui est neces-
saire à vn armée.

*¶ Lettre temeraire de Bruzarte Roy de Russie,
aux Princes de Grece, les menaçant de destruc-
tion & ruine. Au 12. liu. chap. 100.*

DOm Bruzarte Roy de Russie con-
federé avec cent soixante Roys de
l'Orient, par le cōseil & diuine per-
mission de nos souverains Dieux dedai-
gnez de tant d'offenses qui leur ont esté
faites par la maison de Grece, ayant tāt
de fois arrousé les campagnes du sang
de leurs seruiteurs, & mis le feu dās leurs

Mosquées, ont maintenāt assemblée leur armée ensemble: par ce que la fumée des temples bruslez, comme sortāt d'un encensouer, & montée deuant les diuines maiestez, pour en requerrir la vengeance & a passé iusques dedans leur plus souverain ciel Empirée. Parquoy nous auons ordonné selon la puissance à nous octroyée de par les Dieux, que toute la maïso de Grece passera au fil de nos espées, & toutes leurs citez seront arses de nos flābeaux, afin que puis apres les Russiens les facent de rechef rebatir à la grand gloire de leur vertu, & à l'honneur immortel de nos Dieux: desquelz inuouquāt le nom, no^r vous enuoyōs signifier cest arrest, sans autremēt vo^r auertir du iour ny de l'heure que nous le mettrons à execution, & afin que luy adioustiez entiere croyāce, nous l'auons signé de nos seins, & scellé de nos armes royales, & vous l'auons voulu enuoyer par ces creatures autant petites, comme celles qui se doiuent executer serōt grādes. Et iusques à ce nous priōs nos Dieux vous cōseruer en santé pour vostre plus grande maladie, vous assureāt qu apres vne brēue paix, vous aurez vne longue guerre,

D'AMADIS.

248

en laquelle nous promettons aux grâ-
des meïs, & aux larges campai-
gnes, de les courir de nos ar-
mées, & les faire rougir
de vostre sang.

*Fin de l'extrait des Ama-
dis de Gaule.*

IMPRIME A PARIS

PAR JEAN RUELLE LI-

BRAIRE DEMEURANT

EN LA RUE S. IAC-

QUES A L'ENSEI-

GNE S, NI-

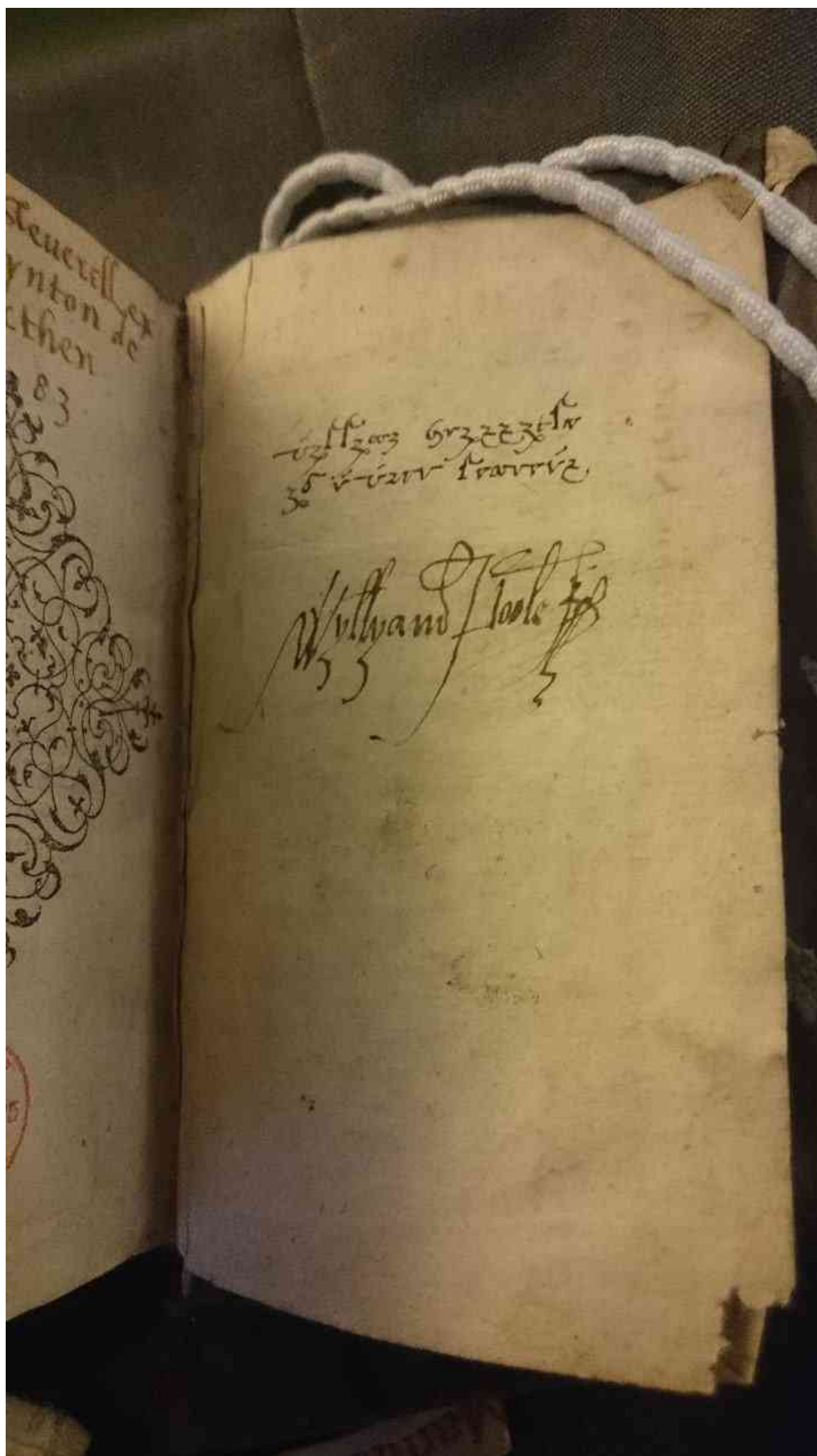
COLAS.

Li. 11. 1

liber Cherubim Steuereß ex
dono Rici Hynton de
Carmarthen

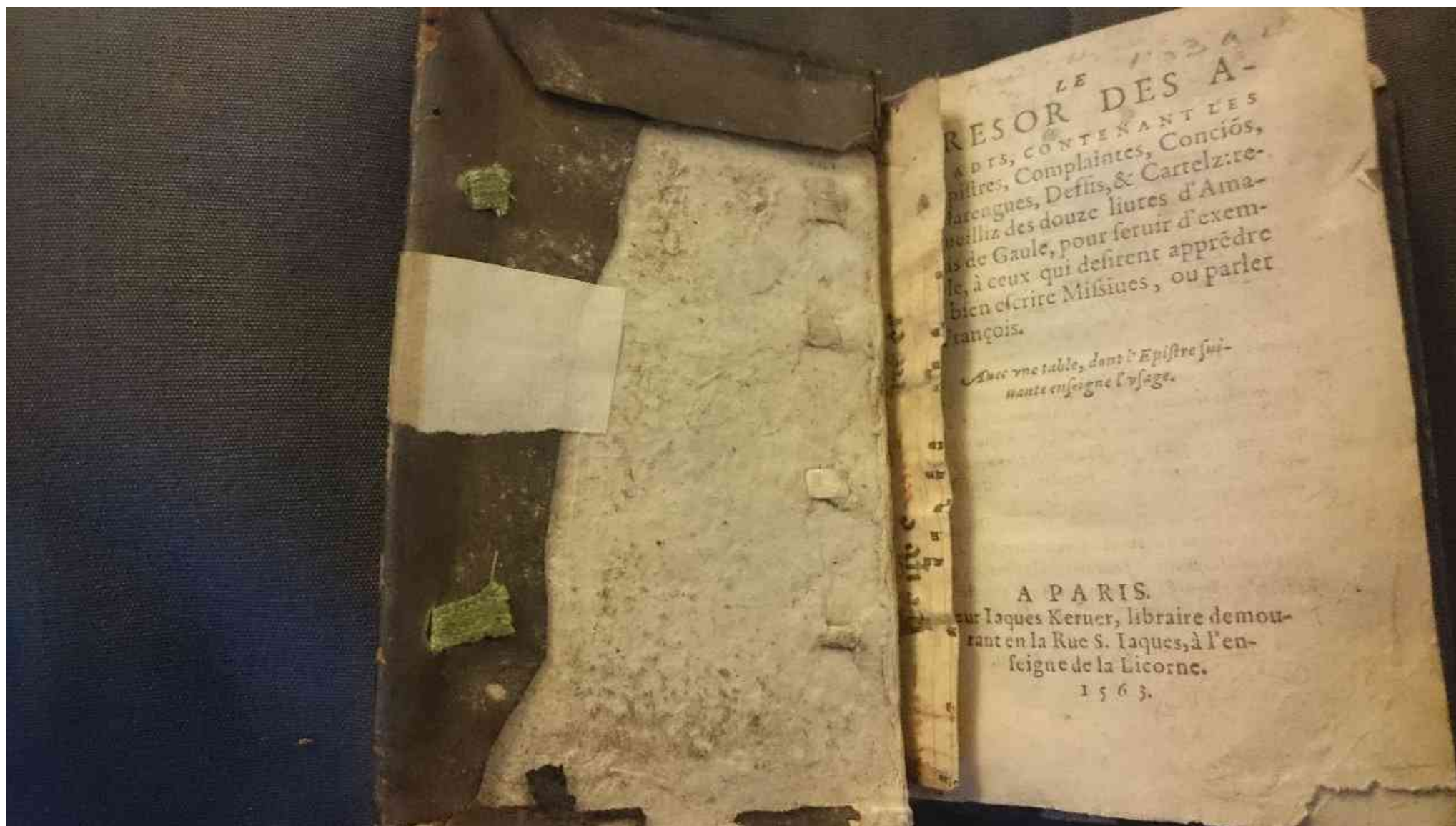
An^o 1583





ie say le liure du cherubin Meuerell
que fust donne' a luy par Richard
Hynton de ville de Carmarthen en
l'an du grace. 1583. e'en l'on de le
bienheureux gouernem^{nt} de nostre trespuif
sant e' gracieux roigne Elizabeth par
le grace de dieu d'angleterre francoys et
yrland, roigne desentres de la foye
christien en 25^{me}

ce fuy le liure du cherubin pleurer
que fust donne' a luy par Richard
Hynton de Ville de Carmarthen en
l'an du grate. 1583. e'en l'an de le
bienheureux gouuernem^t de nostre trespui-
sant e' gracieux roigne Elizabeth par
le grate de dieu d'angleterre francoys et
yrland, roigne desendres de la foy
christien ed 2^{me}



LE RESOR DES A-
EDIS, CONTENANT LES
pistres, Complaintes, Conciôs,
Parangues, Deffis, & Cartelz: re-
ueilliz des douze liures d'Ama-
s de Gaule, pour seruir d'exem-
le, à ceux qui desirent apprédre
bien escrire Missiues, ou parler
françois.

*Avec une table, dont l'Epistre sui-
uante enseigne l'usage.*

A PARIS.

sur Jaques Keruer, libraire demou-
rant en la Rue S. Jaques, à l'en-
seigne de la Licorne.

1563.

